



Bulletin Officiel

N° 5501 Lundi 11 Décembre 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES**FUSION ABSORPTION PAR TUNISIE LEASING DE SA FILIALE TUNISIE FACTORING**

TUNISIE LEASING 2-5

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

HANNIBAL LEASE 2017-3 6-10
 ATL 2017-2 11-15
 TUNISIE LEASING 2017-2 16-20
 ATIJARI LEASING 2017-1 21-25

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2 26-31

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT 32-36

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH - 37
 SERVICOM 38
 SOTUMAG 39

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE SANS RECOURS À L'APPEL PUBLIC À L'EPARGNE

QNB 40-41
 BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE -GROUPE BPCE- 42-43

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TUNISIE LEASING - AGE - 44
 UNION DE FACTORING - UNIFACTOR - AGE - 44
 SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGE - 45
 FINACORP OBLIGATAIRE SICAV - AGE - 45

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP BH CEA 46

COURBE DES TAUX

47

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

48-49

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

- AL KHOUTAF

ANNEXE III**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

- AL KHOUTAF

AVIS DE SOCIETES

**Fusion absorption par Tunisie Leasing
de sa filiale Tunisie Factoring**

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Les indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 viendront compléter les informations contenues dans le présent prospectus, au plus tard le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Tunisie Leasing

Siège social : Centre Urbain Nord, Av Hédi Karray -1082 Tunis Mahrajène-

1. Aspect économique de l'opération :

L'opération envisagée consiste en un regroupement par Tunisie Leasing de l'une de ses filiales. Cette opération prendra la forme d'une fusion absorption par Tunisie Leasing de sa filiale, la Société Tunisie Factoring qu'elle détient à 100% ; fusion dite simplifiée.

2. Date d'approbation du principe de fusion

Les conseils d'administration de Tunisie Leasing réuni en date du **25 août 2015** et celui de Tunisie Factoring réuni en date du **27 juillet 2017** ont donné leur accord de principe à l'effet de procéder à une fusion par voie d'absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing.

3. Dates des assemblées générales appelées à approuver l'opération :

Les assemblées Générales Extraordinaires appelées à approuver l'opération de fusion absorption seront tenues comme suit :

- Le **11/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Factoring en vue d'apporter, au titre de la fusion, à la société Tunisie Leasing la totalité de son patrimoine, moyennant la prise en charge par la société absorbante l'intégralité du passif de Tunisie Factoring ainsi que les frais entraînés par la dissolution de celle-ci.
- Le **12/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Leasing en vue de décider la fusion par absorption de Tunisie Factoring et l'affectation d'un Boni de Fusion.

4. Motifs et buts de l'opération

L'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing présente pour le groupe de multiples avantages :

- Suite -

- Mutualiser plusieurs fonctions support comme la comptabilité, la trésorerie, les ressources humaines, l'audit interne, le management du risque et l'informatique, ce qui permettra de réaliser des économies d'échelle importantes.
- Eviter les doubles charges de gouvernance et de contrôle à plusieurs niveaux : Conseil d'Administration, Comités émanant des Conseils, Direction Générale, Commissariat aux Comptes.
- Assurer un meilleur suivi des engagements des deux activités (leasing et factoring) qui souvent concernent des relations communes
- Renforcer et rendre plus efficace la synergie des équipes commerciales.
- Optimiser la gestion des ressources humaines en favorisant l'interchangeabilité des cadres entre les départements du Leasing et Factoring.
- Augmenter les fonds propres de Tunisie Leasing à hauteur du boni de liquidation.

5 - Agrément de la Banque Centrale de Tunisie

Conformément aux dispositions des articles **24** et **30** de la loi **n°2016-48** du **11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers, la commission d'agrément auprès de la Banque Centrale de Tunisie a donné en date du **23 Novembre 2017** à l'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing son agrément de principe.

6 - Date d'effet de la fusion

La fusion prend effet à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui va décider l'opération de fusion.

Tous les éléments d'actif et de passif recensés et évalués à la date du 31 décembre 2016 de la société Tunisie Factoring, seront apportés par elle au titre de la fusion. En revanche, toutes les opérations actives et passives effectuées par la société Tunisie Factoring depuis le **1^{er} janvier 2017** et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société « Tunisie Leasing ».

A cet effet, tous les comptes comptables du dernier exercice de Tunisie Factoring, société absorbée, afférente à la période courue depuis le 1er janvier 2017 et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront remis à la société « Tunisie Leasing », société absorbante.

7 - Evaluation des sociétés fusionnantes :

L'évaluation des **sociétés fusionnantes Tunisie Leasing et Tunisie Factoring** a été effectuée par la société « DELTA CONSULT », société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2016.

a. Evaluation de la société absorbante Tunisie Leasing :

L'évaluation de la société absorbante Tunisie Leasing a été réalisée selon deux méthodes différentes :

- La méthode de l'actif net réévalué
- La méthode des superprofits

- Suite -

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode basée sur l'actif net réévalué	160 403	17,823
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	195 312	21,701
Valeur moyenne	177 857	19,762

a. Evaluation de la société absorbée Tunisie Factoring :

L'évaluation de la société absorbée Tunisie Factoring a été réalisée selon deux méthodes différentes :

- La méthode de Discounted Cash Flow (DCF)
- La méthode des superprofits

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode des Discounted Cash Flow	22 171	22,171
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	28 347	28,347
Valeur moyenne	25 259	25,259

Les valeurs retenues

Le prix retenu de Tunisie Leasing est de **19,762 DT**.

Le prix retenu de Tunisie Factoring est de **25,259 DT**.

8-La parité d'échange :

Le rapport d'échange des titres est fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de Tunisie Factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de Tunisie Factoring (estimée à **25,259 DT**) et la valeur par action de Tunisie Leasing (estimée à **19,762 DT**).

Il résulte de ce rapport d'échange que le un million (**1.000.000**) d'actions composant le capital de Tunisie Factoring devrait recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cents quatre vingt mille (**1.280.000**) actions à créer par la société Tunisie Leasing.

Toutefois et du fait que la société Tunisie Leasing est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle renonce à exercer des droits à l'attribution de ses propres actions et qu'il n'y a pas donc lieu à créer des actions en rémunération des actifs nets apportés.

9-Conséquences de la fusion absorption pour la société absorbante et ses actionnaires:

b. Incidence sur les capitaux propres :

- Suite -

L'opération de fusion engendrera un 'Boni de fusion' qui sera comptabilisé au niveau des capitaux propres de Tunisie Leasing.

En effet l'apport net de Tunisie Factoring à Tunisie Leasing s'élevant à la somme de **25.259.146 DT** et le montant de la participation de TL au capital de Tunisie Factoring étant de **11.087.997¹ DT**, la différence entre ces deux sommes, soit **14.171.149 DT** représente le montant prévu du Boni de fusion qui sera inscrit au bilan de Tunisie Leasing dans un compte "Boni de fusion" au niveau des fonds propres.

	Nombre de titres	Capital social (en DT)	Boni de fusion
Situation de départ	9 000 000	45 000 000	-
Conséquences du nombre total de titres créés	-	-	-
Conséquence des titres annulés	-	-	14 171 149
Situation après l'opération	9 000 000	45 000 000	14 171 149

a. Incidence sur la situation comptable de Tunisie Leasing :

- L'annulation des titres de Tunisie Factoring détenus par Tunisie Leasing pour **9.757 KDT** et ce, compte tenu des rachats à réaliser pour ramener sa participation à 100% ;
- La constatation d'un Goodwill pour **4.290 KDT** amortissable sur 20 ans à partir de 2017 ;
- La constatation d'un passif d'impôt différé pour **923 KDT**, relatif aux plus-values de fusion, à rapporter au résultat fiscal de Tunisie Leasing sur une durée de 5 ans ; et
- La comptabilisation d'un boni de fusion pour **14.171 KDT** parmi les capitaux propres.

b. Incidence sur le calcul du bénéfice net par action

Suite à l'opération de fusion absorption, le bénéfice net par action affiche une hausse de **2,22%**.

	2016 pro forma	2016	2015
Résultat net	12 906 985	12 626 858	9 499 371
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Bénéfice par action	1,43	1,40	1,06

Le prospectus relatif à la présente opération visé par le CMF en date du 4 Décembre 2017 sous le n°17-0989 du sera mis à la disposition du public et des actionnaires, sans frais, auprès de Tunisie Leasing, Centre Urbain Nord avenue Hedi Karray -1082 Tunis Mahrajène-, l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs, Immeuble Integra, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène- et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

¹ C'est la valeur de la participation de TL au capital de TF de **9 757 418 DT** (Soit **93,34%** du capital) au 31/12/2016 majorée par un montant de **1 330 579 DT** représentant le coût d'acquisition du reliquat des actions de TF (**6,66%** du capital) suite à une transaction boursière en date du 06/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>
--

Emprunt Obligataire «HL 2017-3»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **15/11/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2017-03 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Montant de l'emprunt | :30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ; |
| c. Forme de l'obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | :100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription; |
| e. Durée et Taux d'intérêt | :Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 8,0% brut l'an et/ou variable (TMM+2,4%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 8,25% brut l'an; |
| f. Amortissement | :les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire « HL 2017-03 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porter 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2017-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées au plus tard le **26/01/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **01/03/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 430 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 120 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2017-3 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/01/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/01/2018**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Suite -

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,4%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **240** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Janvier** de l'année N-1 au mois de **Décembre** de l'année N-1.

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,0%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/01/2023** pour la catégorie A et le **26/01/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/01/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/01/2019** pour la catégorie A et le **26/01/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,0%** l'an pour la catégorie A et **8,25%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,092%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,4%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2017-3» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,720** années pour la catégorie A et **4,238** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 26 Juillet 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **10/11/2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2017-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2017-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2017-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2017-3 » visée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le numéro 17-0987, du document de référence «HL 2017» enregistré par le CMF en date du 03/08/2017 sous le n°17-003 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le n° 17-003/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Green Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA www.macsa.com.tn

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2017-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du **23/05/2017**, d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 ».

Montant : 30.000.000 dinars divisé en **300.000 obligations** de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,65%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,65%** l'an pour la catégorie A et **7,95%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à **4,692%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,042%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,35%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,730 années** et de **4,262 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/03/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300.000 obligations.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **16/03/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/03/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis au Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2017-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/11/2017**, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 ».

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « ATL 2017-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **17-0988** en date du **30 novembre 2017**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001** et des indicateurs d'activité de la société relatifs au quatrième trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en Bourse – Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis, sur le site internet du CMF (www.cmf.tn) et sur le site internet de l'ATL (www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/08/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/11/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/02/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22/02/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/11/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 180,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligatoire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/02/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/02/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **08/02/2023** pour la catégorie A et le **08/02/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 février de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/02/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **08/02/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **08/02/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,692% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-2» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **30 octobre 2017**.

Notation de la société: En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-0986, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Intégral Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«Attijari Leasing 2017-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2017-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement

- Suite -

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 décembre 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 décembre 2018** pour les catégories A et B et le **22 décembre 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

- Suite -

- ✓ 5 années pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **20 octobre 2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijar Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

AMEN BANK

*Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Av. Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517*

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{ère} trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

1. Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2-1 Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

2-2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations: Les obligations subordonnées seront nominatives.

Nature des titres : Titres de créances.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

Modalités et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

Jouissance :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Amortissement et remboursement :

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

Paiement :

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale :

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

Durée de vie moyenne :

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

Rang de créance

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

BANQUE DE L'HABITAT

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Souscription publique

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/11/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

- Suite -

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)

Siège social : 5, Rue 8610 ZI Charguia 1 –2035– Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques (SAH) porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le **23/11/2017**, a décidé d'augmenter le capital social de la société, par incorporation de réserves, d'un montant de **3.555.656 dinars** et ce, par l'émission de **3.555.656 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominale de Un (01) **dinar chacune, à raison d'Une (01) action nouvelle pour Quatorze (14) actions anciennes avec deux (02) rompus.**

Suite à cette augmentation, le capital de la Société d'Articles Hygiéniques (SAH) passera de **49.779.186 dinars à 53.334.842 dinars.**

Droits d'attribution :

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **13/12/2017.**

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2017.**

Cotation en Bourse :

- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **13/12/2017.**
- ✓ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **13/12/2017**, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 02 droits d'attribution rompus.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **13/12/2017.**

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SERVICOM

Société Anonyme au capital de 5 937 000 Dinars
Siège Social : 65, Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I Tunis
RC N° B 111212003
Matricule fiscale : MA/000/826619/W

SERVICOM porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie **28 novembre 2017**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **5 937 000 dinars** pour le porter de **5 937 000 dinars** à **11 874 000 dinars** et ce, par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **5 937 000 actions nouvelles gratuites** au nominal d'un dinar (1 DT) chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 5 937 000 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à concurrence d'**une(1) action nouvelle** pour **une (1) action** ancienne.

Droits d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **27/12/2017**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 5 937 000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2017**.

Cotation en bourse

Les actions anciennes SERVICOM seront négociables sur la cote du marché alternatif de la bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **27/12/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables sur la cote du marché alternatif de la bourse à partir du **27/12/2017** et seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **27/12/2017**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **27/12/2017**.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**LA SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS
« SOTUMAG »**

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE NAASSEN BIR KASSAA

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **16 Novembre 2017** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **1 200 000 dinars** par incorporation de réserves à prélever sur les réserves extraordinaires, et ce, par l'émission de **1 200 000 actions** nouvelles gratuites d'une valeur nominale d'**un (01) dinar** chacune, à raison d'une **(01)** action nouvelle pour dix **(10)** actions anciennes.

Suite à cette augmentation, le capital social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » passera ainsi de **12 000 000 dinars** à **13 200 000 dinars**.

Droits d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leur droit en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **20 Décembre 2017**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites:

Les **1 200 000** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} Janvier 2017**.

Cotation en bourse:

Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du **20 Décembre 2017**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **20 Décembre 2017** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **20 Décembre 2017**.

AVIS DE SOCIETES

**Augmentation de capital annoncée
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA
“QNB”**

**Siège social : Rue cité des sciences, Centre urbain nord
B.P 320 – 1080Tunis**

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA informe tous ses actionnaires ainsi que le public que l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2017 a décidé d'augmenter le capital en numéraire d'un montant de cent millions de dinars (100.000.000 DT) afin de le porter de cent soixante millions de dinars (160.000.000 DT) à deux cent soixante millions de dinars (260.000.000 DT) et ce, par l'émission au pair de dix millions (10.000.000) d'actions nominatives nouvelles de dix (10 DT) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.

✓ L'Assemblée Générale Extraordinaire a, par ailleurs, délégué tous pouvoirs au conseil d'administration de la banque pour réaliser cette augmentation.

✓ Le Conseil d'Administration de la banque réuni le 31 octobre 2017 a arrêté ainsi qu'il suit les conditions et les procédures de cette augmentation.

1- Cette augmentation est réservée à tous les actionnaires de la banque qu'ils soient propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

2- Caractéristiques de l'augmentation

✓ **Montant de l'augmentation** : (100.000.000 DT) afin de porter le capital de (160.000.000 DT) à (260.000.000 DT) et ce, par l'émission au pair de (10.000.000) d'actions nominatives nouvelles de dix (10 DT) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.

✓ **Valeur de l'émission** :

❖ Les actions nouvelles sont ordinaires. Elles sont émises au pair et sans prime d'émission. Elles doivent être souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

❖ La valeur nominale de chaque action émise est fixée à dix (10) dinars l'action.

✓ **Droit préférentiel de souscription** : La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires de la banque propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende propriétaire sans droit de vote. Elle pourra se faire à titre irréductible ou à titre réductible.

- Suite -

❖ **Souscription à titre irréductible** : elle est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **cinq (05) actions ordinaires nouvelles pour huit (08) actions anciennes ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote.**

Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites.

Les rompus d'actions doivent être regroupés. Le droit préférentiel de souscription relatif à ces rompus doit être négocié entre les différents titulaires et distribués selon leur accord.

A défaut, ils sont considérés avoir renoncé, définitivement et irrévocablement, au droit préférentiel de souscription y afférent.

❖ **Souscription à titre réductible** : elle est réservée aux actionnaires qui ont exercé pleinement leur droit préférentiel de souscription dans la présente augmentation du capital et leur permet de souscrire à un nombre d'action additionnel dépassant celui auquel ils ont droit en vertu du droit préférentiel de souscription.

Cette souscription additionnelle porte sur les actions non souscrites intégralement ou partiellement par certains actionnaires ayant préféré ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital. Elle sera réalisée dans la limite du nombre disponible d'actions demeurées non souscrites et seront distribuées entre les différents souscripteurs à titre réductible et ce, au prorata du nombre d'actions détenues par chacun dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas la totalité des actions à souscrire, les actions non souscrites seront distribuées entre les souscripteurs restants dans la limite de leurs demandes.

✓ **Délai de souscription** : Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commence à courir à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital. Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration de ce délai en cas de souscription intégrale.

✓ **Lieu de souscription et versement des fonds** : Les souscriptions seront recueillies au siège de QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) sis à la rue cité des sciences, centre urbain nord, P.B 320 – 1080 Tunis.

Les actions souscrites à titre réductible ou à titre irréductible doivent, sous peine de nullité de souscription, être totalement libérées au moment même de la souscription.

Les fonds provenant de la souscription doivent être versés au compte indisponible ouvert à QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) agence centrale N° 23000100000472703150.

Les fonds relatifs aux souscriptions des actions à titre réductible et qui n'ont pu être réalisées, seront remboursés aux différents souscripteurs des dites actions dans un délai de dix (10) jour suivant la clôture du délai de souscription et ce, sans intérêts.

✓ **Jouissance des actions nouvelles** : Les actions ordinaires nouvellement émises porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2018**.

AVIS DE SOCIETES

**Augmentation de Capital annoncée
sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE-

Siège social : 10 Bis avenue Mohamed V- -1001- Tunis

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE- tenue le 7 Novembre 2017 a décidé d'augmenter le capital de la banque en numéraire d'un montant de 100.000.000 DT et de le porter ainsi de 100.000.000 DT à 200.000.000 DT et ce, par la création et l'émission de 1.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100DT.

Ces actions seront émises au pair et seront libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée a délégué, dans sa deuxième résolution, au Conseil d'Administration de la Banque, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, de procéder aux modifications corrélatives aux statuts de la Banque, de constater sa réalisation et d'une façon générale, de remplir les formalités nécessaires y afférentes et rendre définitive l'augmentation de capital décidée.

Cette augmentation de capital est réservée exclusivement aux anciens actionnaires. La BTK n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures et démarches de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.

CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

- **Montant** : Le capital social sera augmenté de **100.000.000DT** (cent millions de dinars) et ce, par l'émission de 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100DT (cent dinars) à souscrire en numéraire et à libérer totalement à la souscription.
- **Prix d'émission** : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, **soit 100DT** l'action sans prime d'émission, à libérer en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription : La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée uniquement aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel de la banque selon la parité **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.**

Les actionnaires peuvent souscrire à cette augmentation tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

- ✓ **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.**

A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires de droits de souscription bénéficieront d'un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non

- Suite -

- ✓ absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible. Cette répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou droits y afférents possédés par les souscripteurs, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Chaque actionnaire pourra, s'il le désire, conformément aux dispositions de l'article 296 du Code des sociétés commerciales, renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription.

Si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra répartir librement les actions non souscrites, totalement ou partiellement. Elles ne pourront néanmoins, en aucun cas, être offertes au public.

Le Conseil d'Administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation. Il pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou l'une d'elles seulement.

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée, lorsqu'après l'exercice de ces facultés, le montant des souscriptions reçues n'atteint pas la totalité de l'augmentation de capital ou les trois quarts de cette augmentation.

- **Jouissance** : Les 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles émises sont soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes et **jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital**, après la libération de ladite augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT.
- **Période de souscription** : Conformément aux dispositions de l'article 301 du Code des sociétés commerciales, **les actionnaires disposeront d'un délai de quinze jours à compter de la publication de la notice d'information au Journal Officiel de la République de Tunisie, pour exercer leur droit préférentiel de souscription**. Ce droit de souscription sera librement négociable pendant toute la durée de la souscription.
- **Lieu des souscriptions et des versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de la Banque Tunis-Koweitienne (BTK), Avenue Mohamed V -1001 Tunis - Tunisie.
Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) ouvert à l'agence centrale BTK -Avenue Mohamed V-1001 TUNIS, sous le numéro **20 00000000 00340000 18**.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Le conseil d'administration de TUNISIE LEASING réuni le jeudi 5 octobre 2017 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, le mardi 12 décembre 2017 à 11 h 00 au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le projet de fusion-absorption de Tunisie Factoring.
- 2) Approbation du Projet du traité de fusion entre la société Tunisie Leasing et la société Tunisie Factoring prévoyant l'absorption de la seconde par la première ; en conséquence, approbation des apports, de leur évaluation et de leur rémunération.
- 3) Affectation du Boni de fusion.
- 4) Délégation de pouvoirs.

2017 - AS - 5414

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**UNION DE FACTORING
- UNIFACTOR -**

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring "**UNIFACTOR**" sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le Mercredi 6 Décembre 2017 à partir de 11 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modification des statuts.

2017 - AS - 5405

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra **le vendredi 15 décembre 2017 à 11 heures** au siège social de la société sis au 28 rue Mustapha Kamel Ataturk - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Dissociation entre les fonctions de président du conseil et de directeur général.
2. Modification corrélative des statuts.
3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2017 - AS - 5421

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006

Siège social: Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Les actionnaires de **FINACORP OBLIGATAIRE SICAV- Société d'Investissement à Capital Variable-** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le **mercredi 27 décembre 2017 à 15 h au siège social** sis à la rue du Lac Loch Ness – Les Berges du Lac-1053 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Modification du type de FINACORP OBLIGATAIRE SICAV d'un OPCVM de distribution en OPCVM de capitalisation ;
- 2- Mise à jour des statuts ;
- 3- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2017 - AS - 5424

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP BH CEA
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 34-2017 du 15 juin 2017

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP BH CEA** aura lieu **le 18 décembre 2017**.

FCP BH CEA présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP BH CEA
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP -
Catégorie	: FCP Mixte, dédié exclusivement aux titulaires de Comptes Epargne en Actions -CEA-
Type	: OPCVM de distribution
Objet	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Adresse	: Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH-BC5, Bloc A 3 ^{ème} étage – Centre Urbain Nord-1003 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n° 34-2017 du 15 juin 2017
Date de constitution	: 10 novembre 2017
Durée de vie	: 99 ans
Promoteurs	: BANQUE DE L'HABITAT et BH INVEST
Gestionnaire	: BH INVEST- intermédiaire en bourse- Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH-BC5, Bloc A 3 ^{ème} étage – Centre Urbain Nord-1003 Tunis
Dépositaire	: BANQUE DE L'HABITAT 18, Avenue Mohamed V-1080 Tunis
Distributeur	: BANQUE DE L'HABITAT 18, Avenue Mohamed V-1080 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription ou de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP BH CEA, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n° 17-0990 du 7 décembre 2017 sera mis, incessamment, à la disposition du public auprès de BH INVEST- Intermédiaire en bourse, sis à l'Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH-BC5, Bloc A 3^{ème} étage – Centre Urbain Nord-1003 Tunis et des guichets des points de vente de la BANQUE DE L'HABITAT.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 DECEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,336%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,356%	999,827
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018		5,369%	
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,380%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,424%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,601%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018		5,755%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,782%	997,553
TN0008003527	BTC 52 semaines 20/11/2018		5,843%	
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,875%	944,659
TN0008003550	BTC 52 semaines 18/12/2018	5,887%		
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,953%	994,407
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,222%	985,507
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,416%	976,625
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,488%	979,737
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,609%		980,979
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,713%	974,511
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,750%	1 005,018
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,790%	953,295
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,895%	960,665
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		6,922%	958,400
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		6,973%	954,328
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,012%	951,012
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,050%	947,321
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,350%	936,279
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,443%	927,501
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,514%		939,852
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,593%	937,005
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	7,914%		964,184

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	170,502	170,550		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	115,477	115,517		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,741	98,771		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,939	100,965		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
5	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,210	15,215		
6	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	111,187	111,227		
7	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ****	CGF	25/02/08	1,057	1,095	1,095		
8	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	-	100,325	100,352		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
9	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,563	1,564		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
10	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,469	41,480		
11	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	56,096	56,112		
12	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	119,314	119,380		
13	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	114,204	114,335		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
14	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08	129,579	141,125	141,160		
15	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08	486,475	523,172	523,285		
16	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,844	117,677		
17	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,217	127,016		
18	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,138	137,036		
19	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	118,900	118,917		
20	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	108,368	108,293		
21	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	158,284	158,283		
22	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,741	93,506		
23	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,893	98,852		
24	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	151,032	150,607		
25	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	134,169	133,834		
26	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	104,304	103,786		
27	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	105,079	104,876		
28	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,127	21,122		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	05/02/04	2197,158	2310,186	2312,964		
30	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	119,095	118,660		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	153,506	153,479		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	162,514	163,893		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,689	16,629		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5228,879	En liquidation	En liquidation		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5119,747	5199,573	5165,023		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,663	2,679		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,310	2,319		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,223	1,226		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,106	1,108		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,114	1,118		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,110	1,115		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	117,630	117,395		
44	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,677	119,711		
45	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	1005,319	1005,356		
46	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,671	10,711		
47	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	-	10,026	10,028		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
48	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,942	107,975
49	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,893	102,921
50	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	105,021	105,056
51	ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	102,261	102,296
52	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,300	104,084	104,124
53	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	107,035	107,068
54	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	104,544	104,581
55	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,615	101,642
56	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	103,395	103,416
57	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,01	102,631	102,083	102,113
58	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	104,041	104,075
59	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,651	103,266	103,295
60	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	106,729	106,767
61	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,837	104,867
62	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,790	103,821
63	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	102,526	102,559
64	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	104,026	104,053
65	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	102,646	102,684
66	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,775	103,811
67	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	105,126	105,156
68	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,755	102,793
69	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,789	102,819
70	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	105,118	105,148
71	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	102,249	102,278

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
72	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,605	10,609
73	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,554	103,589
74	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,998	103,036
75	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,749	104,780
76	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,419	10,422
SICAV MIXTES								
77	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	57,071	57,097
78	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
79	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	99,577	99,436
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,714	17,729
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	294,580	294,982
83	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	30,147	30,006
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2329,038	2326,922
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	72,124	72,187
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	55,132	55,122
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	106,891	106,974
88	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	93,655	93,727
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,703	10,708
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,374	11,374
91	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,149	14,140
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,561	12,572
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,950	13,933
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,294	12,286
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	148,584	148,414
96	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,349	141,249
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,877	8,884
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	103,985	103,676
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	86,233	85,999
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,985	87,522
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	95,942	95,945
102	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	100,016	99,906
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	94,339	94,039
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,131	10,123
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	104,075	104,742
107	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	151,545	152,889
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	109,042	108,925
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	107,117	107,133
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	203,654	202,240
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	186,175	185,817
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	158,687	158,785
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,461	21,175
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	135,956	135,829
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	116,527	116,690
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8801,141	8790,879
117	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	79,232	79,161
119	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	992,494	991,732
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5542,952	5527,803
121	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4980,281	4988,336
122	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,370	101,441
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,284	111,906
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	11044,251	11055,267

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds « FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR » et « FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Noura Aiana	71 810 750
37. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
42. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
33	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP UNIVERS AMBITION CEA (4)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (4)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEoudienne D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
75	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
78	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
91	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
92	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
93	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
95	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
96	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation anticipée

(5) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE AL KHOUTAF

Siège social : Route de Gabès Km 1.5 -3003 –BP.E Sfax

La société AL KHOUTAF publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mme **Chiraz DRIRA**.

BILAN

ACTIF	Not	EXERCICE	
		2016	2015
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>			
Immobilisations Incorporelles	1	578 454,756	563 512,185
Moins Amortissements		-564 677,279	-543 685,397
<u>VALEUR NETTE</u>		13 777,477	19 826,788
Immobilisations Corporelles	2	37 152 203,461	29 345 008,560
Moins Amortissements		-23 333 217,729	-22 416 161,089
<u>VALEUR NETTE</u>		13 818 985,732	6 928 847,471
* Immobilisations financieres	3	3 379 239,886	3 376 171,504
Moins Provisions		-1 785 263,504	-835 263,504
<u>VALEUR NETTE</u>		1 593 976,382	2 540 908,000
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>		<u>15 426 739,591</u>	<u>9 489 582,259</u>
* Autres Actifs Non Courants	4	16 224,341	35 782,017
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>15 442 963,932</u>	<u>9 525 364,276</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
* Stocks	5	3 501 043,016	3 610 887,449
Moins Provisions		-17 020,167	-17 310,476
<u>VALEUR NETTE</u>		<u>3 484 022,849</u>	<u>3 593 576,973</u>
* Clients et comptes rattachés	6	1 785 243,969	2 136 896,689
Moins Provisions		-378 911,507	-363 450,219
<u>VALEUR NETTE</u>		<u>1 406 332,462</u>	<u>1 773 446,470</u>
* Autres actifs courants	7	959 607,042	657 468,478
* Placement et autres actifs financiers	8	7 234,480	6 968,632
* Liquidités et équivalents de liquidités	9	97 417,141	106 870,773
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>5 954 613,974</u>	<u>6 138 331,326</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>21 397 577,906</u>	<u>15 663 695,602</u>

BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Not	EXERCICE	
		2016	2015
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>- CAPITAUX PROPRES</u>			
* Capital	10	9 000 000,000	9 000 000,000
* Réserves		859 147,597	859 147,597
* Primes d'émission d'actions		576 585,000	576 585,000
* Autres capitaux propres		7 890 567,462	157 110,624
* Résultats reportés		-4 548 577,117	-1 690 444,671
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		<u>13 777 722,942</u>	<u>8 902 398,550</u>
* Résultat de l'exercice		-3 358 202,306	-2 858 132,446
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		<u>-3 358 202,306</u>	<u>-2 858 132,446</u>
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>10 419 520,636</u>	<u>6 044 266,104</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>- PASSIFS NON COURANTS</u>			
* Emprunt à plus d'un An	11	2 728 529,112	681 690,159
* Dépôt et cautionnement reçus		19 875,000	19 875,000
* Provisions pour risques et charges		387 293,500	337 459,000
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>3 135 697,612</u>	<u>1 039 024,159</u>
<u>- PASSIFS COURANTS</u>			
* Fournisseurs et comptes rattachés	12	2 312 248,218	2 872 140,235
* Autres passifs courants	13	1 988 903,131	1 302 420,381
* Concours bancaires et autres passifs financiers	14	3 541 208,309	4 405 844,723
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>7 842 359,658</u>	<u>8 580 405,339</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>10 978 057,270</u>	<u>9 619 429,498</u>
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		<u>21 397 577,906</u>	<u>15 663 695,602</u>

ETAT DE RESULTAT

DESIGNATION	Note	EXERCICE	
		2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
* Revenus	1	11 273 943,581	13 290 696,583
* Autres produits d'exploitation	2	273 417,545	311 083,015
<u>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		<u>11 547 361,126</u>	<u>13 601 779,598</u>
<u>MARGE SUR COÛT MATIERES</u>		<u>44,06%</u>	<u>43,17%</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
* Variation des stocks produits finis et encours	3	-161 709,167	73 731,613
* Achats consommés	4	-6 215 934,967	-7 595 222,771
* Charges de personnel	5	-4 853 115,739	-4 868 011,668
* Dotations aux Amortissements et aux provisions	6	-2 081 664,562	-2 753 809,045
* Autres charges d'exploitation	7	-846 133,619	-789 054,883
<u>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</u>		<u>-14 158 558,054</u>	<u>-15 932 366,754</u>
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>-2 611 196,928</u>	<u>-2 330 587,156</u>
* Charges financières	8	-782 048,431	-641 063,433
* Produits financiers	9	28 652,554	134 046,588
* Autres produits ordinaires	10	38 335,319	9 066,179
* Autres charges ordinaires	11	-5 748,823	-374,871
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</u>		<u>-3 332 006,309</u>	<u>-2 828 912,693</u>
* Impôts sur les bénéfices	12	-24 695,997	-29 219,753
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</u>		<u>-3 356 702,306</u>	<u>-2 858 132,446</u>
* Éléments extraordinaires (Gains/Pertes)	13	-1 500,000	
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>-3 358 202,306</u>	<u>-2 858 132,446</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Libellé	Exercice	
	31/12/2016	31/12/2015
* FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
* Résultat net	-3 358 202,306	-2 858 132,446
- Ajustement pour		
* Amortissements et provisions	2 081 664,562	2 753 809,045
* Variation des		
- Stocks	109 844,433	562 988,545
- Créances	351 652,720	163 008,070
- Autres Actifs	-302 138,564	71 986,611
- Fournisseurs	-559 892,017	392 480,433
- Autres dettes	1 628 789,985	-7 005,382
- Reprises sur provisions antérieures	-59 775,976	-69 488,921
- Quote des subventions inscrites au résultat	-78 316,487	-110 808,300
- Intérêts sur emprunts Bancares	281 645,220	311 658,826
- Intérêts sur emprunts Leasing	6 432,228	14 453,596
- Plus value sur placement courant	-265,848	-233,156
- Plus value sur cession d'immobilisations corporelles	-10 569,421	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	90 868,529	1 224 716,921
* FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
o Décaissement provenant de l'acquisit d'immob corpor et incorp	-59 971,635	-128 767,671
o Encaissement provenant sur cession d'immob corpor et incorp	10 900,000	
o Décaissement suite à des prêts au personnel à long terme	-13 918,382	-16 028,000
o Encaissement des prêts au personnel à long terme	9 850,000	16 730,000
o Encaissement des consignations	26 000,000	4 085,000
o Décaissement à titre d'immobilisations financières Caution Douanière	-25 000,000	-26 000,000
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-52 140,017	-149 980,671
* FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANC.		
o Dividendes et autres distributions	-4 730,200	-42 443,520
o Encaissement provenant de l' Augmentation du capital		
o Encaissement provenant d'emprunts à long terme	2 756 000,000	2 560 000,000
o Remboursement des Crédits bancaires et leasing	-3 074 099,600	-3 548 576,371
o Remboursement des intérêts sur Crédits bancaires et leasing	-288 077,448	-326 112,422
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENTS	-610 907,248	-1 357 132,313
* VARIATION DE TRESORERIE	-572 178,736	-282 396,063
o Trésorerie au début de l'exercice	-94 923,136	187 472,927
o Trésorerie à la clôture de l'exercice	-667 101,872	-94 923,136

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31. 12. 2016

Exprimé en DT

Nature des opérations	IMMOB INCORP OREL	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							IMMOBILIS A STATUT JURIDIQUE	TOTAL
	Logiciels	Terrain	Batiments	Materiel et outillage	Mat de transport	Equip de Bureau	Matériel informat	En cours et Avances		
IMMOBILISATIONS										
1 Valeur brute des immobilis au debut de l'Exercice	563 512 185	481 926 675	5 706 153 069	21 222 685,515	798 321,604	522 989,677	285 365 574	93 714,114	233 852,332	29 908 520 745
2 Valeur des immobilis acquises ou creees au cours de l'exercice (a l'exclusion de celles apportees par tiers)	14 942,571		11 047,609	18 408,207	3 120,500	5 769,923	6 682,825			59 971,635
3 Avance/Commande d'imm Vire du cpte frs										
4 Reserves Special de reevaluation des Terrains		7 811 773,325								7 811 773,325
TOTAL - A -	578 454,756	8 293 700,000	5 717 200,678	21 241 093,722	801 442,104	528 759,600	292 048,399	93 714,114	233 852,332	37 780 265,705
A deduire										
Valeur d'Actif des immobilisations sort es de l'actif au cours de l'Exercice										
- A la suite de cessions, destructions ou mises hors de service					49 607,488					49 607,488
TOTAL - B-					49 607,488					49 607,488
Valeur d'Actif des Immobilisations a la clôture de l'Exercice (A - B)	578 454,756	8 293 700,000	5 717 200,678	21 241 093,722	751 834,616	528 759,600	292 048,399	93 714,114	233 852,332	37 730 658,217
AMORTISSEMENTS										
Dotat de l'Exercice aux comptes d'amort et provisions	20 991,882		238 329,580	549 302,169	93 479,367	23 690,768	14 761,198		46 770,467	987 325,431
Montant des Amortis et resorptions au debut de l'exercice	543 685 397		3 405 756 102	17 666 539,443	601 936,445	402 526,015	267 821,541		71 581,543	22 959 846 486
Dont Dot Comptable des immo Exploitees dans le cadre des contrats de leasing										
Dot Fiscale des immo Exploitees dans le cadre des contrats de leasing									87 266,410	87 266 410
Ecart deduit EN extra-comptablement (+) / anterieurement deduit (-)									79 522 771	79 522 771
									-7 743,639	-7 743,639
TOTAL - C-	564 677,279		3 644 085,682	18 215 841,612	695 415,812	426 216,783	282 582,739		118 352,010	23 947 171,917
Amortissements et resorptions afferents										
- Aux Immobilis et resorptions sorties de l'Actif a la suite de cession, destructions, régulation ou mises hors services					49 276,909					49 276,909
TOTAL - D-					49 276,909					49 276,909
Montant des Amortissements et resorptions (C - D)	564 677,279		3 644 085,682	18 215 841,612	646 138,903	426 216,783	282 582,739		118 352,010	23 897 895,008
Valeurs nettes des immobilisations (A-B) - (C-D)	13 777,477	8 293 700,000	2 073 114,996	3 025 252,110	105 695,713	102 542,817	9 465,660	93 714,114	115 500,322	13 832 763,209

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN ACTIF	2016	2015
* Actions de garantie	14 000 Actions	14 000 Actions
* Actif fiscal différé	27 390 D	24 947 D

ENGAGEMENTS HORS BILAN PASSIF	2016	2015
* Escomptes non échus	1.751 152 D	2 142 225 D
* Engagements réciproques relatifs aux intérêts des emprunts UBCI 38 758,147 DT	615 D	6 664 D
* Engagements réciproques relatifs aux intérêts des soldes emprunts bancaires sur Amen Bank de 3 376 260,663 DT	780 903 D	277 738 D
* Engagements Données - Garanties réelles		
* Solde Crédits à Moyen Terme de 642 932,012 DT dont Hypothèque de premier rang sur T F N° 6068, N° 5792 et en rang utile T F N° 42963 et nantissement du fond de commerce en rang utile et du matériel de premier rang		
* Solde Crédit à Moyen terme de 2 733 328,651 dont Hypothèque de premier rang Sur T F N° 6068, N° 5792 et N° 42963 et nantissement du fond de commerce et du matériel de premier rang		
* Crédit bancaire à court terme de gestion de 2 900 000,000 dont Hypothèque de premier rang Sur T F N° 6068, N° 5792 et N° 42963 et nantissement du fond de commerce en rang utile N° 233/04 du 11/06/2004, N°520/05 du 06/09/2005 et N°233/04/2 du 02/02/2009		
- Escompte(1 400 000,000), Financement de Stocks(300 000,000) et Découvert en Compte (400 000,000) . TMM+2,5%		
- Cautions(200 000,000) et Crédocs import(100 000,000) Commission 0.5%		
- Financement en devises (500 000,000) EURIBOR+2,5%		
- Garantie accordée en faveur de la Société "AL KHOUTAF ONDULE" au profit de AMEN BANK	600 000 D	600 000 D
- Garantie accordée en faveur de la Société "AL KHOUTAF ONDULE" au profit de AMEN BANK	1 400 000 D	1 400 000 D
- Garantie accordée en faveur de la Société "AL KHOUTAF ONDULE" au profit de AMEN BANK		1 500 000 D
- Engagements cautions bancaire définitifs	222 595 D	334 575 D

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Exprimé en DT

	PRODUITS		CHARGES	SOLDES	2016	2015
<i>Revenus</i>	11 273 943,581	<i>Coût des achats mat consom</i>	6 267 799,701			
<i>Production stockée</i>	-161 709,167	<i>Variation stock matière</i>	-51 864,734			
<i>Total</i>	11 112 234,414	<i>Total</i>	6 215 934,967			
* Production	11 112 234,414	Achats consommés	6 215 934,967	Marge sur coût matière	4 896 299,447	5 769 205,425
<i>* Marge sur coût matière</i>	4 896 299,447	<i>Charges d'exploitation</i>	747 562,718			
<i>* Autres produits d'exploitation</i>	273 417,545					
<i>* Subvention d'exploitation</i>	14 366,166					
<i>Total</i>	5 184 083,158	<i>Total</i>	747 562,718	Valeur ajoutée brute	4 436 520,440	5 411 362,075
* Valeur ajoutée brute	4 436 520,440	<i>Charges de personnel</i>	4 853 115,739			
		<i>Impôts et taxes</i>	112 937,067			
		<i>Total</i>	4 966 052,806	Excédent brut d'exploit.	-529 532,366	423 221,889
* Excédent brut d'exploitation	-529 532,366	<i>Autres charges ordinaires</i>	5 748,823			
<i>* Autres produits ordinaires</i>	38 335,319	<i>Charges financières</i>	782 048,431			
<i>* Produits financiers</i>	28 652,554	<i>Dotations aux amortissem et Provisions</i>	2 081 664,562			
		<i>Impôts sur les Sociétés</i>	24 695,997			
		<i>* Eléments extraordinaires (Gair</i>	1 500,000			
<i>Total</i>	-462 544,493	<i>Total</i>	2 895 657,813	Résultat de l'Exercice	-3 358 202,306	-2 858 132,446

STATISTIQUES

Exprimé en DT

CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL DE L'EXERCICE

* Chiffre d'affaires, Taxes comprises 12 769 853,677

* Chiffre d'affaires hors taxes 11 273 943,581

CHIFFRE D'AFFAIRES A L'EXPORTATION

* Zone de convertibilité 828 595,595

ACHATS IMPORTATIONS

* Zone de convertibilité 3 996 257,989

	NATIONAUX	ETRANGERS	NOMBRE GLOBAL
EMPLOYES	54	-	54
OUVRIERS	185	-	185
TOTAL	239	-	239

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS AU 31. 12. 2016

Les présents Etats financiers relatifs a l'exercice comptable clos au 31 décembre 2016 totalisent un bilan de 21 397 577d,906 et dégagent une perte de 3 358 202d,306

1°) PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Société exerce ses activités dans le secteur de l'imprimerie Elle fabrique les Enveloppes, les pochettes et tous genres d'emballages en carton Son activité s'étend au marché Tunisien et a l'exportation

Actuellement le Capital Social s'élève à la somme de 9 000 000 dinars, divisé en 1 800 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars entièrement libérées comprenant une augmentation de capital effectuée en 2014 par incorporation de réserves de 765 765d, 000 et une augmentation en numéraire par émission de 115 317 actions d'un montant global de 576 585d, 000 avec une prime d'émission d'égale

La société AL-KHOUTAF a été certifiée ISO 9001 Version 2000 en Août 2003 En Novembre 2012 cette certification a été mise à jour en Version 2008

2°) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES :

Les Etats financiers relatifs a l'exercice 2016 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société « CRG AUDIT » société d'expertise comptable inscrite à l'O E C T représentée par Madame Chiraz DRIRA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit

2-1 IMMOBILISATIONS EXPLOITEES PAR LA SOCIETE :

Les Immobilisations corporelles et incorporelles propriété et exploité par la Société figurent aux actifs non courants pour leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée, et ce conformément aux dispositions fiscales en vigueur notamment les articles 40 a 44 de la loi de finances N° 2007-70 du 27 12 2007 portant harmonisation des règles fiscales relatives aux amortissements avec les règles comptables Les taux retenus sont les suivants

- Logiciel (Immobilisation Incorporelle)	3 ans
- Construction	5 %
- Installation, agencement des constructions	10 %
- Installation technique	10 %
- Matériel industriel de production	15 %
- Agencement, aménagement matériel et outillage industriel	10 %
- Matériel de livraison de biens	20 %
- Matériel de transport de personnes	20 %
- Equipement de Bureau	10 %
- Matériel informatique	3 ans

Sur la base du rapport d'évaluation élaboré par l'expert en mécanique générale Mr MASMOUDI Faouzi, les annuités d'amortissement de l'exercice 2016 du matériel ont été calculées sur la base de la durée restante estimée au dit rapport et en tenant compte de l'état physique des machines expertisées ainsi que leur taux d'occupation qui est inférieur à 50% Un tel changement a un impact positif sur le résultat de l'exercice 2016 de 300 997d,511

2-2 EMPRUNTS :

Les emprunts figurent au bilan pour la totalité de la partie débloquée et non échue sous la rubrique « passif non courant » pour les échéances à plus d'un an et sous la rubrique « Passif courant » pour les échéances a moins d'un an

2-3 POLITIQUE DES PROVISIONS

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation des tiers est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances adressées au service comptable et financier, au service commercial et au service juridique qui donnent un jugement motivé sur le sort de chaque créance et la nécessité de constituer une éventuelle provision

Le montant des provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés s'élevent au 31 12 2016 a 378 911d,507

Le montant des provisions pour dépréciation des stocks s'éleve au 31 décembre 2016 a 17 020d, 167

Le montant des provisions pour dépréciation des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2016 à 1 785 263d,504

Le montant des provisions pour risques et charges s'éleve au 31 décembre 2016 a 387 293d,500

2-4 VALORISATION DES STOCKS

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit

* La comptabilisation des stocks matieres est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré apres chaque nouvelle entrée

* Les produits finis et les produits semi-finis sont valorisés au coût de revient

2-5 COMPTABILISATION DES REVENUS :

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente hors taxes collectées et nettes de toutes réductions commerciales consenties par la Société Les taxes collectées sur le chiffre d'affaires sont comptabilisées en tant que dettes envers l'Etat

2-6 IMPOTS SUR LES SOCIETES :

La Société est soumise à l'impôt sur les Sociétés selon les règles du droit commun

3°) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Des provisions pour dépréciation des pertes des titres de participation dans le capital de notre filiale « AL-KHOUTAF ONDULE » s'élevent a 950 000d, 000 Dinars ont affecté le résultat de la Société durant l'exercice 2016 Ces provisions concernent des pertes constatées aux Etats Financiers de l'exercice 2016 de notre filiale

La société AL-KHOUTAF a procédé au cours du présent exercice a une réévaluation libre des terrains en se basant sur une expertise établie par un expert judiciaire en affaires immobilières Monsieur MSEDDE Mohamed désigné par ordonnance sur requête N° 5296/96 daté du 23/06/2016 La réévaluation des terrains dégage une réserve spéciale de réévaluation de 7 811 773d,325 ct engendre une amélioration des capitaux propre du même montant

Ainsi, la dotation aux amortissements du matériel de production a été déterminée sur la base de la VCN au 31/12/2015 et à base d'une expertise établie par un expert en mécanique générale Monsieur MASMOUDI Faouzi, la société AL-KHOUTAF a appliqué l'annuité économique sur la base de la durée restante estimée audit rapport et en tenant compte de l'état physique des machines expertisées ainsi que de leurs taux d'occupation qui est inférieur à 50%. L'impact du changement d'amortissement est positif sur le résultat soit 300 997d,511

NOTES SUR LE BILAN

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis en dinar tunisien

Note N° 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles englobent le coût d'acquisition des logiciels qui sont amortis linéairement sur 3 ans

L'Analyse de ce poste se présente comme suit

Désignation	2016	2015
* Coût d'acquisition des logiciels	578 454,756	563 512,185
* Amortissements cumulés	-564 677,279	-543 685,397
Valeur comptable nette	13 777,477	19 826,788

Note N° 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Le détail de la réévaluation des terrains s'établit comme suit

Terrains	Coût Historique	Valeurs réévaluées suivant rapport	Réserves Spéciale de réévaluation
Terrain Menzel Chaker	823,000	492 000,000	491 177,000
Terrain dépôt N° 1	6 750,000	362 700,000	355 950,000
Terrain Appartement a Tunis	1 200,000	63 000,000	61 800,000
Terrain Route de Tunis Km 13	23 153,675	1 384 000,000	1 360 846,325
Terrain Route de Gabès	450 000,000	5 992 000,000	5 542 000,000
	481 926,675	8 293 700,000	7 811 773,325

Les immobilisations corporelles accusent au 31 12 2016 un solde net de 13 818 985d,732 contre 6 928 847d,471 à l'issue de l'exercice précédent, et enregistrant une augmentation de 6 890 138d,261

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit

Désignation	2016	2015
* Terrain	8 293 700,000	481 926,675
* Bâtiments	5 717 200,678	5 706 153,069
* Matériel et outillage	21 241 093,722	21 222 685,515
* Matériel de transport	751 834,616	798 321,604
* Matériel de transport a statut juridique particulier	233 852,332	233 852,332
* Equipement de bureau	528 759,600	522 989,677
* Matériel Informatique	292 048,399	285 365,574
* Immobilisations en cours	69 214,114	69 214,114
* Avances et acomptes versées sur Immobilisations	24 500,000	24 500 000
<u>Valeur brute</u>	<u>37 152 203,461</u>	<u>29 345 008,560</u>
(moins Amortissements et Provisions)	-23 333 217,729	-22 416 161,089
Valeur Nette	<u>13 818 985,732</u>	<u>6 928 847,471</u>

Le solde de la rubrique immobilisations corporelles nettes est reconstitué comme suit

Désignation	2016	2015
* Valeur comptable nette	6 928 847,471	8 487 913,125
* Réserves Spéciale de Réévaluation	7 811 773,325	
* Acquisitions de l'exercice	45 029,064	80 094,646
* Cessions de l'exercice	-49 607,488	
* Annulation d'Amortissements de Cession	49 276,909	
* Amortissements de l'exercice	-966 333,549	-1 639 160,300
<u>Solde au 31.12.2016</u>	<u>13 818 985,732</u>	<u>6 928 847,471</u>

Les immobilisations exploitées dans le cadre de contrats de leasing se détaillent comme suit :

Matériel/Objet	N°du contrat	Prix total HTVA	Duree location	Date début	Date fin	Montant mensuel HTVA	Encours au 31/12/2016
PEUGEOT 301 8286 TU 172	287160	29 484	3 ans	10/04/2014	10/03/2017	776	2 732
2 CAMIONS HYUNDAI - 7 602 TU 173 - 9 415 TU 173	287200	127 698	3 ans	10/06/2014	10/05/2017	3 969	19 591
3 FOURGONNETTE CITROEN MEMO - 8268 TUNIS 174 - 8263 TUNIS 174 - 1187 TUNIS 175	297570	76 669	3 ans	10/08/2014	10/07/2017	2 396	16 435

N° du contrat	Matériel/Objet	Année	Principal	Intérêt	Annuel
287160	PEUGEOT 301 8286 TU 172	2014	6 800,728	1 225,969	8 026,697
		2015	9 568,297	1 212 369	10 780,666
		2016	10 383,071	521,884	10 904,955
		2017	2 732,076	15,802	2 747,878
	TOTAL		29 484,172	2 976 024	32 460,196
287200	2 CAMIONS HYUNDAI	2014	22 525,707	5 260,866	27 786 573
		2015	41 107,138	6 527,798	47 634,936
		2016	44 474,806	3 160,130	47 634,936
		2017	19 590,928	257,962	19 848,890
	TOTAL		127 698,579	15 206,756	142 905,335
0297570	3 FOURGONNETTES CITROEN MEMO	2014	9 545,389	2 437,446	11 982,835
		2015	24 296,956	4 461,848	28 758,804
		2016	26 392,093	2 366,711	28 758,804
		2017	16 435,143	341,826	16 776,969
	TOTAL		76 669,581	9 607,831	86 277,412

Note N° 3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Il s'agit de participations a long terme qui sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition

Désignation	31/12/2015	Acquisition Libération	Remboursement	31/12/2016	Pourcentage de détention
Actions Al-khoutaf Ondulé	3 244 780,000	-		3 244 780,000	81,12 %
Provisions sur les Actions Al-Khoutaf Ondulé	- 780 000,000			-1 730 000,000	
Actions BTS	4 000,000	-		4 000,000	Insignifiant
TOTAL (I)	2 468 780,000	-	-	1 518 780,000	-

Le compte « Autres immobilisations financières » totalise au 31/12/2016 un montant net de 75 196d, 382 contre 72 128d, 000 au 31/12/2015 détaillé comme suit

Désignation	2016	2015
* Prêt au personnel a plus d'un An	71 345,205	67 276,823
Provisions sur prêt aux personnels	-24 928,823	-24 928,823
* Avance déposée a la SONEDE + consignation douaniere	59 114,681	60 114,681
Provisions dépôt et cautionnement	- 30 334,681	- 30 334,681
TOTAL (II)	75 196,382	72 128,000
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)+(II)	1 593 976,382	2 540 908,070

Note N° 4 CHARGES A REPARTIR

La répartition des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire La période de répartition est de 3 ans

	2016	2015
La valeur comptable brute des charges à répartir s'élève à	35 782,017	71 173,425
La valeur des répartition des charges à répartir s'élève à	19 557,676	35 391,408
La valeur comptable nette des charges à répartir s'élève à	16 224,341	35 782,017

Note N° 5 : STOCKS

Le stock s'élève au 31 /12/ 2016 à 3 484 022d,849 contre 3 593 576d,973 au 31/12/2015 et se détaille comme suit

Désignation	2016	2015
* STOCK MATIERES PREMIERES	2 595 101,983	2 525 421,625
- Enveloppes	1 044 847,552	820 734,603
- Cartonnage	1 551 624,871	1 706 094,362
Provisions sur Matière Première Cartonnage	- 1 370,440	- 1 407,340
* STOCK MATIERES CONSOMMABLES	500 266,995	517 792,310
- Enveloppes	84 186,390	85 331,698
- Cartonnage	157 593,541	204 313,072
Provisions/ Matière Consommable Cartonnage et enveloppe	- 15 649,727	- 15 894,331
- Emballage enveloppes	34 760,756	16 498,763
- Emballage cartonnage	31 380,107	22 568,590
- Pièces de rechange enveloppes	90 449,238	87 593,487
- Pièces de rechange cartonnage	117 546,690	117 389,836
Provisions/ Pièces de rechange Cartonnage et Enveloppe		-8,805
* STOCK PRODUITS EN COURS	111 087,405	245 029,338
- Enveloppes	66 138,301	47 586,409
- Cartonnage	44 949,104	197 442,929
* STOCK PRODUITS FINIS	277 566,466	305 333,700
- Enveloppes	220 133,829	269 449,575
- Cartonnage	57 432,637	35 884,125
<u>TOTAL</u>	<u>3 484 022,849</u>	<u>3 593 576,973</u>

Note N° 6 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de la rubrique Clients et Comptes Rattachés se détaille comme suit

Désignation	2016	2015
* Clients ordinaires	1 373 132,433	1 691 288,397
* R R R à accorder	-2 417,649	-24 636,738
* Clients douteux	378 911,507	363 450,219
* Effets à recevoir	15 602,129	
* Cheques à encaisser	20 015,549	106 794,811
<u>Total brut des comptes clients et comptes rattachés</u>	<u>1 785 243,969</u>	<u>2 136 896,689</u>
Provisions pour dépréciation des comptes clients douteux	-378 911,507	-363 450,219
<u>Total net des comptes clients et comptes rattachés</u>	<u>1 406 332,462</u>	<u>1 773 446,470</u>

Note N° 7 AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit

Désignation	2016	2015
* Personnel et comptes rattachés	37 650,000	29 830,000
* Débiteurs divers	75 533,981	51 617,988
- AL KHOUTAF ONDULE	69 970,780	24 494,776
- Trop perçus sur régime complémentaire		4 350,595
- Débiteurs pâtisserie Masmoudi		22 772,617
- Débiteur KHEMAIES Khayatia	3 763,201	
- Autres débiteurs divers	1 800,000	
* Compte de régularisation Actif	27 011,459	23 943,756
* Etat et collectivités publiques	819 411,602	552 076,734
- Credit d'impôt sur les bénéfices	572 951,914	480 012,895
- Credit d'impôt à impute sur les déclarations mensuelles	69 334,088	-
- T V A à régulariser	1 660,081	3 634,582
- Crédit de T V A	175 465,519	68 429 257
<u>TOTAL</u>	<u>959 607,042</u>	<u>657 468,478</u>

Note N° 8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Il s'agit des placements à court terme très liquides Ils sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition Ils sont valorisés au 31/12 à leur valeur boursière

Titres	Quantité	Valeur d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	Cours au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2016	Plus value
Actions SICAV	19	3 261,563	6 018,364	328,840	6 247,960	229,596
Actions SICAV	3	607,392	950,268	328,840	986,520	36,252
TOTAL	22	3 868,955	6 968,632	328,840	7234,480	265,848

Note N° 9 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant

Désignation	2016	2015
* Banques	96 418,791	106 098,258
* Caisse	998,350	772,515
<u>TOTAL</u>	<u>97 417,141</u>	<u>106 870,773</u>

Note N° 10 CAPITAUX PROPRES

Le détail des capitaux propres est comme suit

Capitaux Propres	2016	2015
* Capital	9 000 000,000	9 000 000,000
* Réserves légales	859 147,597	859 147,597
* Résultat reporté	-4 548 577,117	-1 690 444,671
* Primes d'émission	576 585,000	576 585,000
* Réserves spéciales de réévaluation	7 811 773,325	
* Subventions d'investissement inscrites aux réserves	78 794,137	157 110,624
* Résultat de l'exercice	-3 358 202,306	-2 858 132,446
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>	<u>10 419 520,636</u>	<u>6 044 266,104</u>

Note relative aux subventions publique

La société a encaissé au cours des exercices 2009, 2010 et 2011 trois subventions pour des montants respectifs 253 835 DT, 13 200 DT et 484 887 DT se rapportant au programme de mise à niveau de la société

Les subventions d'investissement sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées des charges d'amortissement relatives aux immobilisations acquises. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement. Les conditions relatives à ces subventions d'investissement sont respectées par la société.

Les subventions d'investissement totalisent au 31/12/2016 un montant net de 78 794 DT détaillé comme suit

* Première subvention d'investissement obtenue dans le cadre du PMN 2009	253 835
* Première subvention d'investissement obtenue dans le cadre du PMN 2010	13 200
* Première subvention d'investissement obtenue dans le cadre du PMN 2011	484 887
Montant Brut	751 922
A déduire cumul des résorptions au 31/12/2016	673 128
Valeur nette au 31/12/2016	78 794

Note N°10 Bis FONDZ PROPRES DISPONIBLES AU 31/12/2013 (Article 19 de la loi N°2013-54)

Les fonds propres disponibles au 31/12/2013 totalisent 859 147d, 597

Fonds propres figurant au bilan au 31/12/2013		Montant
Réserves Légale		816 678,784
Reserve speciale de réévaluation legale		278 869,139
Résultats reportés		5 321,703
<u>Total avant résultat de l'exercice</u>		<u>1 100 869,626</u>
Resultat de l'exercice 2013		300 259,747
Dividendes distribues (A G O du 05/09/2014)		-540 000,007
Affectation resultat 2014 (A G O du 14/06/2015)		-1 981,776
Total de fonds propres régis par le point 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30/12/2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014		<u>859 147,597</u>

NOTE N° 11 : PASSIFS NON COURANTS :

Cette rubrique comprend

Désignation	2016	2015
* Emprunt à plus d'un an	2 728 529,112	681 690,159
- Emprunts Bancaire	2 728 529,112	642 932,012
- Emprunts Leasing		38 758,147
* Dépôts et cautionnements reçus	19 875,000	19 875,000
* Provisions pour risque et charge	387 293,500	337 459,000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	3 135 697.612	1 039 024,159

Note N° 12 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'élève au 31 12 2016 à 2 312 248d, 218 contre 2 872 140d, 235 au 31 12 2015 soit une diminution de 559 892d, 017

Les fournisseurs et comptes rattachés au 31 12 2016 se détaillent comme suit

Désignation	2016	2015
* Fournisseurs d'exploitation	1 776 646,033	2 012 480,645
* Blocage pour Fournisseurs étrangers	-119 000,000	
* Fournisseurs d'immobilisation	2 734,684	2 734,684
* Effets à payer	619 561,657	433 866,543
* Fournisseurs avances et acomptes	-15 923,213	
* Fournisseurs facture non parvenue	48 229,057	423 058,363
<u>TOTAL</u>	<u>2 312 248,218</u>	<u>2 872 140,235</u>

Note N° 13 AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 12 2016 à 1 988 903d, 131 contre 1 302 420d, 381 au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 686 482d,750

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit

Désignation	2016	2015
* Personnel et comptes rattachés	590 462,589	538 374,510
* Etat et collectivité publique	317 743,330	87 880,408
* Société de groupe et associés	130 832,032	135 562,232
* Crédoeurs divers	872 264,981	443 570,683
- Déclaration CNSS 4eme trimestre	573 815,533	245 780,260
- Déclaration assurance R C et Ass groupe	38 341,397	19 953,395
- Dividendes sur titres STB (virés par erreur)	43 531,600	43 531,600
- Crédoeurs AL KHOUTAF ONDULE	216 576,451	134 305,428
* Compte de régularisation passif	77 600,199	97 032,548
<u>TOTAL</u>	<u>1 988 903,131</u>	<u>1 302 420,381</u>

Note N° 14 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Désignation	2016	2015
- Crédit de Gestion	300 000,000	235 000,000
- Emprunts bancaires à moins d'un An	647 731,551	2 970 178,281
- Emprunts Leasing	38 758,147	81 249,970
- Crédit pour règlement fournisseurs étranger	1 776 743,945	848 590,457
- Intérêts courus	13 455,653	69 032,106
<u>TOTAL AUTRES PASSIFS FINANCIERS</u>	<u>2 776 689,296</u>	<u>4 204 050,814</u>
- Concours bancaires	764 519,013	201 793,909
<u>TOTAL</u>	<u>3 541 208,309</u>	<u>4 405 844,723</u>

Note relative aux emprunts contractés par la société :

DESIGNATION	Solde début de période 01/01/2016	Utilisation	Rembours 2016	Solde au 31/12/2016	Fin de période	
					échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
CREDIT AMEN BANK N°5	72 217,394		72 217,394			
CREDIT AMEN BANK N°6	23 039,897		23 039,897			
CREDIT AMEN BANK N°7	446 284,290		170 874,930	275 409,360	94 434,592	180 974,768
CREDIT AMEN BANK N°8	511 568,712		144 046,060	367 522,652	215 560,683	151 961,969
CREDIT AMEN BANK N°9	2 560 000,000	2 756 000,000	2 582 671,349	2 733 328,651	2 418 533,837	314 794,814
CREDIT LEASING CT N° 287160	13 115,147		10 383,071	2 732,076		2 732,076
CREDIT LEASING CT N° 287200	64 065,734		44 474,806	19 590,928		19 590,928
CREDIT LEASING CT N° 297570	42 827,236		26 392,093	16 435,143		16 435,143
TOTAL	3 733 118,410	2 756 000,000	3 074 099,600	3 415 018,810	2 728 529,112	686 489,698

Note sur les parties liées :

La société AL KHOUTAF est a la tête d'un groupe composé de la société mère et de la filiale AL KHOUTAF ONDULE dont la participation dans son capital est de l'ordre de 81%
Les informations sur les relations entre parties liées résultant de cette situation de contrôle se détaillent comme suit

● Prêts octroyés et crédits reçus de la société AL KHOUTAF ONDULE

Prêts octroyés Néant

Crédits reçus Néant

● Les créances de dettes commerciales avec la société AL KHOUTAF ONDULE

Ventes clients

- Sous-traitances HTVA 727 889,839 DT
- Ventes produits Semi-finis HTVA 342 367,730 DT

● Les prestations de services reçues ou données de la société AL KHOUTAF ONDULE

Données

- Prise en charge des salaires et charge sociales relatifs à certains agents du laboratoire de la société AL KHOUTAF ONDULE pour 67 687,308 DT en HTVA

Reçues

- Prise en charge des salaires et charges sociales relatifs à certain agent commercial de la société AL-KHOUTAF pour 3 157,606 DT en HTVA

- Prise en charge des primes d'assurance groupe des salariés engagés pour un montant de 190,029 DT

● Les revenus de location données ou reçues de la société AL KHOUTAF ONDULE

Donnés

- loyers du matériel mis à la disposition de la société AL KHOUTAF pour un montant de 2 400,000 dinars TTC

Reçus

- loyers du local Sidi Salah pour un montant de 40 000,000 dinars HTVA

● Les garanties, sûretés réellement et cautions données ou reçues de la société AL-KHOUTAF

ONDULE

Donnés

- Crédit de gestion de montant de 1 400 000,000 au profit d'AMEN BANK
- Credits à moyen terme de 600 000,000 dinars au profit d'AMEN BANK

Reçus Néant

● Les comptes débiteurs et créditeurs divers

- Débiteurs divers AL-KHOUTAF ONDULE 69 970,780
- Créditeurs divers AL-KHOUTAF ONDULE 216 576,451

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**Note N° 1 : REVENUS**

Libellé	Local	Exp.+Susp.	31/12/2016	31/12/2015
* Ventes Enveloppe	3 059 847,025		3 059 847,025	3 528 016,895
* Ventes Emballage Carton	7 199 818,587		7 199 818,587	8 210 403,705
* Ventes Carton en suspension de taxes		1 510,000	1 510,000	45 314,900
* Ventes Enveloppe a l'export		4 785,300	4 785,300	31 880,775
* Ventes Carton, Film, Forme decoupe, Dechets et Emballages Crevettes a l'export		798 257,795	798 257,795	1 255 234,353
* Ventes Dechets Enveloppe	41 333,300		41 333,300	45 906,000
* Ventes Dechets Carton	146 766,723	24 042,500	170 809,223	173 939,955
* Reduction sur ventes Enveloppes	-2 417,649		-2 417,649	
TOTAL	10 445 347,986	828 595,595	11 273 943,581	13 290 696,583

Note N°2 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

273 417,545 311 083,015

* Revenus des Immeubles	135 325,082	130 785,794
* Quotes-parts des subventions d'investissements	78 316,487	110 808,300
* Reprise sur Provisions	59 775,976	69 488,921
- Reprise sur stocks	17 310,476	1 244,425
- Reprise sur créances douteuses	1 000,000	
- Reprise sur provisions pour risques	41 465,500	68 244,496
<u>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	11 547 361,126	13 601 779,598

Note N°3 : VARIATION DES STOCKS PRODUITS FINIS ET ENCOURS

Libellé	31/12/2015	31/12/2016	VARIATION 31/12/2016	VARIATION 31/12/2015
* Produits finis	-305 333,700	277 566,466	-27 767,234	-33 906,607
* Produits encours	-245 029,338	111 087,405	-133 941,933	107 638,220
TOTAL	-550 363,038	388 653,871	-161 709,167	73 731,613

Note N°4 : ACHAT CONSOMMES

ACHATS	LOCAL	ETRANGER	31/12/2016	31/12/2015
* Achat matières premières	1 004 368,847	3 766 252,475	4 770 621,322	5 226 416,792
* Achat matières consommables	639 330,852	180 667,296	819 998,148	957 680,208
* Achat pièces de rechanges	4 705,718	49 338,218	54 043,936	96 908,968
* Achat d'emballages	192 816,774		192 816,774	171 827,847
* Achat fournitures stockées	11 882,319		11 882,319	11 132,140
* Achat de matieres et autres non stockées	362 544,529		362 544,529	396 928,656
* Sous-traitance de production	55 892,673		55 892,673	97 608,002
<u>TOTAL DES ACHATS</u>	<u>2 271 541,712</u>	<u>3 996 257,989</u>	<u>6 267 799,701</u>	<u>6 958 502,613</u>
<u>Variation des stocks matières</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>	<u>31/12/2015</u>
*Matières premières	2 526 828,965	-2 596 472,423	-69 643,458	619 420,516
*Matières consommables	533 695,446	-515 916,722	17 778,724	17 299,642
<u>TOTAL</u>	<u>3 060 524,411</u>	<u>-3 112 389,145</u>	<u>-51 864,734</u>	<u>636 720,158</u>
<u>TOTAL DES ACHATS CONSOMMES</u>			<u>-6 215 934,967</u>	<u>-7 595 222,771</u>

Note N° 5 : CHARGES DE PERSONNEL

	<u>-4 853 115,739</u>	<u>-4 868 011,668</u>
* Salaires	3 072 361,119	3 000 083,404
* Primes	550 651,154	485 794,535
* Gratification	253 588,090	230 971,290
* Charges sociales légales	959 508,982	979 937,625
* Indemnité des retraités	20 164,000	187 050,000
* Transfert de charges de personnel	-3 157,606	-15 825,186

Note N° 6 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	<u>-2 081 664,562</u>	<u>-2 753 809,045</u>
Dotations aux Amortis.des Immob. incorpor. et corpor. :	987 325,431	1 679 322,255
Dotations aux Amortis Immob Incorpor	20 991,882	40 161,955
Dotations aux amortis Immob Corporelles	966 333,549	1 639 160,300
* Construction	238 329,580	240 656,983
* Matériel et outillage	549 302,169	1 208 559,104
* Matériel de transport	93 479,367	98 045,503
* Equipement de bureau	23 690,768	23 658,918
* Matériel Informatique	14 761,198	21 469,325
*Matériel de transport à statut juridique particulier	46 770,467	46 770,467
Résorption charges à répartir :	19 557,676	23 724,475

Dotations aux provisions :	1 074 781,455	1 050 762,315
* sur titres de participation au capital Al-khoutaf Ondulé	950 000,000	780 000,000
* Pour nsques et charges	91 300,000	183 155,49€
* Pour dépréciation creances douteuses	16 461,288	60 955,094
* Pour dépréciation de stocks	17 020,167	17 310,476
* Pour prêts aux personnels	-	9 341,249

Note N° 7 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

* Services extérieurs	361 809,787	305 892,345
- Redevances pour utilisation d'immobilisation concédées	2 033,900	2 033,900
- Entretien et réparation (des locaux, matériel de production, de transport, d'informatique et administratif	154 713,050	145 022,349
- Assurances	82 333,129	81 914,353
- Etudes et recherches	2 200,500	6 782,500
- Divers services extérieurs	44 925,348	43 997,902
- Documentations, frais de formations et séminaires	13 973,847	13 515,869
- Gardiennages et autres travaux	61 630,013	12 625,472
* Autres services extérieurs	385 752,931	358 766,255
- Personnel à l'extérieur de l'entreprise	77 319,073	78 196,973
- Rémunération d'intermédiaires (honoraires experts comptable, Avocats, commissaire aux comptes, etc	54 511,130	62 976,343
- Transport et déplacement (sur achat et ventes, Voyages et déplacement, frais de mission)	75 873,405	42 815,724
- Frais divers de production (frais postaux, réception, publicité et cadeaux)	36 475,014	42 830,438
- Services bancaires et assimilés	51 053,118	44 666,005
- Frais divers d'exploitation (cotisation et dons)	90 521,191	87 280,772
* Jetons de présence		26 250,000
* Impôts taxes et versements assimilés	112 937,067	120 128,518
* Subvention d'exploitation	-14 366,166	-21 982,235
 <u>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</u>	 <u>-846 133,619</u>	 <u>-789 054,883</u>

RESULTAT D'EXPLOITATION

-2 611 196,928 **-2 330 587,156**

Note N° 8 : CHARGES FINANCIERES

-782 048,431 **-641 063,433**

* Intérêts des comptes courants et des dépôts	47 759,309	44 606,566
* Intérêts bancaires de financement de devise	72 218,613	18 554,961
* Intérêts d'escompte	121 849,716	145 382,701
* Pertes de change	249 738,064	104 270,856
* Intérêts des emprunts bancaires et dettes assimilées	288 077,448	326 112,422
* Pénalités	2 405,281	2 135,927

Note N° 9 : PRODUITS FINANCIERS

	<u>28 652,554</u>	<u>134 046,588</u>
* Revenus des autres valeurs mobilières de placement	265,848	233,156
* Revenus des autres créances	14,644	5,410
* Gains de change	26 601,402	132 708,880
* Produits financiers	655,860	22,736
* Escompte obtenu	1 114,800	1 076,400

Note N° 10 : AUTRES PRODUITS ORDINAIRES

	<u>38 335,319</u>	<u>9 066,179</u>
* Produits nets sur cession d'immobilisation	10 569,421	
* Autres gains	27 765,898	9 066,179

Note N° 11 : AUTRES CHARGES ORDINAIRES

	<u>-5 748,823</u>	<u>-374,871</u>
* Autres pertes il s'agit d'une perte suite au vol des recettes relatives au client « ELGHOUL YAHIA » d'un montant de 11 161,386 dont 6 411,730 des chèques remplacés par le client et 4 749,656 espèces constatés en pertes	4 749,656	
* Divers Différences de règlements	999,167	374,871

Note N° 12 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

	<u>-24 695,997</u>	<u>-29 219,759</u>
--	---------------------------	---------------------------

Note N° 13 : ELEMENTS EXTRAORDINAIRES

	<u>-1 500,000</u>	
* Contribution conjoncturelle 2016	1 500,000	

Note N° 14 : RESULTAT DE L'EXERCICE

	<u>-3 358 202,306</u>	<u>-2 858 132,440</u>
--	------------------------------	------------------------------

NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**I - FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION**

1-1:Résultat net de l'exercice	31/12/2016	31/12/2015
Le résultat net comptable	-3 358 202,306	-2 858 132,446
1-2:Amortissements et provisions		
Ce poste englobe les rubriques suivantes		
* Dotation aux amortis. Sur les Immobilisations Corporelles et Incorporelles :		
-Logiciel	20 991,882	40 161,955
-Construction	238 329,580	240 656,983
-Matériel et outillage	549 302,169	1 208 559,104
-Matériel de transport	93 479,367	98 045,503
-Equipement de bureau	23 690,768	23 658,918
-Matériel informatique	14 761,198	21 469,325
-Matériel de transport à statut juridique particulier	46 770,467	46 770,467
-Résorption charges à répartir	19 557,676	23 724,475
* Dotations de l'exercice aux provisions		
-Pour immobilisation financière	950 000,000	780 000,000
-Pour risques et charges	91 300,000	183 155,490
-Pour dépréciation créances douteuses	16 461,288	60 955 094
-Pour prêt aux personnels	-	9 341,249
-Pour dépréciation stock matieres et produits consommables	17 020,167	17 310 476
TOTAL D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 081 664,562	2 753 809,045
1-3:Variation des stocks		
La variation des stocks se présente comme suit		
*début de l'exercice	3 610 887,449	4 173 875,904
*fin de l'exercice	3 501 043,016	3 610 887,449
TOTAL DES VARIATIONS DES STOCKS	109 844,433	562 988 455
1-4:Variation des créances		
La variation des Créances se présente comme suit		
*début de l'exercice	2 136 896,689	2 299 904,759
*fin de l'exercice	1 785 243,969	2 136 896,689
TOTAL DES VARIATIONS DES CREANCES	351 652,720	163 008,070

1-5: Variation des Autres Actifs

La variation du cumul des autres actifs se présente comme suit

-Etat et collectivités publiques	-267 334,868	92 264,185
-Débiteurs divers	-23 915,993	-50 041,953
-Compte de régularisation Actif	-3 067,703	7 089,379
-Personnel et comptes rattachés	-7 820,000	22 675 000
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	-302 138,564	71 986,611

1-6 : Fournisseurs et Autres dettes

La variation des Fournisseurs se présente comme suit

* début de l'exercice	2 872 140,235	2 479 659,802
* fin de l'exercice	2 312 248,218	2 872 140,235
VARIATION DES FOURNISSEURS	-559 892,017	392 480,433

La variation des Autres dettes se présente comme suit

* début de l'exercice	2 319 480,712	2 326 486,094
* fin de l'exercice	3 948 270,697	2 319 480,712
VARIATION DES AUTRES DETTES	1 628 789,985	-7 005,382

1-7 : Reprises sur provisions antérieurs -59 775,976 -69 488,921**1-8 : Quote-part des subventions inscrites au résultat** -78 316,487 -110 808,300**1-9 : Intérêt sur emprunts:**

-Intérêts sur crédit bancaires	260 940,045	286 795,708
-Intérêts sur financement des stocks	20 705,175	24 863,118
TOTAL DES INTERETS SUR EMPRUNTS	281 645,220	311 658 826

1-10 : Intérêt sur Leasing:

-Intérêt sur les crédits de Leasing	6 432,228	14 453,596
TOTAL DES INTERETS SUR LEASING	6 432,228	14 453,596

1-11 : Plus value sur placement courant -265,848 -233,156**1-12 : Plus value sur cession des immobilisations corporelles** -10 569,421**II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES****D'INVESTISSEMENT****2-1 : Décaissement provenant de l'acquisition immobilisations corporelles et incorporelles** -59 971,635 -128 707,611**2-2 : Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles** 10 900,000

2-3 : Décaissement suite à des prêts au personnel à long terme	-13 918,382	-16 028,000
2-4 : Encaissement suite à des prêts au personnel à long terme	9 850,000	16 730,000
2-5 : Encaissement à titre de consignation	26 000,000	4 085,000
2-6 : Décaissement au titre d'immobilisation financière	-25 000,000	-26 000,000

III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS

3-1 : Dividendes distribués	-4 730,200	-42 443,520
-----------------------------	------------	-------------

Il est à noter que le montant des dividendes relatifs à des exercices antérieurs distribués aux actionnaires en cours de l'exercice 2016

3-2 : Encaissement provenant d'un Crédit à moyen terme La société a encaissé un crédit bancaire à moyen terme	2 756 000,000	2 560 000,000
--	---------------	---------------

3-3 : Remboursement du crédit bancaire Ce sont des échéances à cours terme du principal des crédits bancaires remboursés par la société	-3 074 099,600	-3 548 576,371
--	----------------	----------------

3-4 : Remboursement des intérêts sur emprunts La société a remboursé les échéances d'intérêts sur les Crédits bancaires à moyen terme, Tunisie Leasing , Hannibal Lease et UBCI ainsi que les intérêts des crédits de financement des stocks	-288 077,448	-326 112,422
---	--------------	--------------

IV- VARIATION DE TRESORERIE :

C'est le cumul des flux de trésorerie liés à l'exploitation, aux activités d'investissement et des activités de financements

* Trésorerie fin de l'exercice	-667 101,872	-94 923,136
* Trésorerie début de l'exercice	-94 923,136	187 472,927
VARIATION DE TRESORERIE	-572 178,736	-282 390,003

NOTE D'ORDRE FISCAL :

DETAIL DES REPORTS DEFICITAIRES :

Les reports déficitaires totalisent au 31/12/2016 un montant de 5 832 484,974 détaillé comme suit

Désignation	2016	2014-2015
* Détail des reports déficitaires	5 832 484,974	3 531 333,280
- Amortissements différés	4 385 616,599	3 406 034,807
- Report Ordinaire	1 446 868,375	125 298,473

Note sur L'Etat des engagements de la société au 31/12/2016

1- Engagements données :

*** Garanties réelles**

Nature	Montant Contrat	Montant Débloqué	Solde au 31/12/2016	banque	Nantissement	Hypothèque
CMT	1 100 000 ,000	1 100 000,000	275 409,360	Amen Bank	Nantissement du fonds de commerce en rang utile et du matériel de 1er rang	<ul style="list-style-type: none"> • Hypotheque de 1er rang titre foncier N°6C68 • Hypotheque de 1er rang titre foncier N°5792 • Hypotheque immobilière en rang utile titre foncier 42963
CMT	1 370 000 ,000	950 000,000	367 522 652	Amen Bank	Nantissement du fonds de commerce en rang utile et du matériel de 1er rang	<ul style="list-style-type: none"> • Hypotheque de 1er rang titre foncier N°6068 • Hypotheque de 1er rang titre foncier N°5792 • Hypotheque immobiliere en rang utile titre foncier 42963
CCT de Gestion	2 900 000 ,000			Amen Bank	Nantissement du fonds de commerce en rang utile N° 233/04 du 11/06/2004, N°520/05 du 06/09/2005 et N°233/04/2 du 02/02/2009	<ul style="list-style-type: none"> • Hypotheque immobilière de 1er rang titres fonciers N°6068, 5792 et 42963
CMT	5 300 000 ,000	2 756 000,000	2 733 328,651	Amen Bank	Nantissement du fonds de commerce et du matériel de 1er	<ul style="list-style-type: none"> • Hypotheque immobilière de 1er rang titres fonciers N°6068, 5792 et 42963

N° TITRE FONCIER	Nomination	Superficie	Adresse
6068	« EL KHOUTAF »	13 840 m ²	Route de Tunis km 13,5 SFAX
42000	« Alisse 14 »	1 040 m ²	Route Menzel Chaker km 1 SFAX
5792	« EL KHOUTAF »	1 209 m ²	Route Menzel Chaker km 1 SFAX

- Engagement Leasing au 31/12/2016 -

Organisme Financier	Contrat N°	Montant	Solde au 31/12/2016	Intérêts non courus
U B C I	287160	29 484,172	2 732,076	15,802
U B C I	287200	127 698,579	19 590,928	257,962
U B C I	297570	76 668,581	16 435,143	341,826

- Effets escomptés et non échus

Le total des effets escomptés et non échus au 31 decembre 2016 s'eleve a 1 751 152 dinars

*** Garanties personnelles**

- Aval

Nature	Montant	Tiers	Entreprises liées
CMT	1 400 000,000	Amen Bank	Société AL-KHOUTAF ONDULE
CMT	600 000,000	Amen Bank	Societe AL-KHOUTAF ONDULE

- Cautionnement :

Il s'agit des cautions bancaires définitives sur les marchés publics de montant de 222 595 Dinars

2- Engagements reçus :

*** Garanties personnelles**

Autres garanties	14 000 actions	Administrateurs	Il s'agit de garantie donnée par 7 administrateurs à raison de 2 000 actions pour chacun conformément a l'article 18 des statuts
	27 390 D		Il s'agit de l'effet d'impôt au titre des provisions pour risques fiscal et social encourus relatifs aux exercices non prescrits

3- Engagements réciproques :

Intérêts des emprunts	615 D	Engagements réciproques relatifs aux intérêts des emprunts de l'U B C I
	780 903 D	Engagements réciproques relatifs aux intérêts des emprunts bancaires a moyen terme envers AMEN BANK

شركة الخبرة في المحاسبة

CRG Audit

مدرحة بحدول هيئة الخبراء المحاسبين

بالبلاد التونسية

التقرير العام الحسابات المختتمة في 31 ديسمبر 2016

السيدات والسادة مساهمو الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون "الخطاف".

I - التقديم:

- 01 - تنفيذاً لمهمة مراقبة الحسابات التي وقع تكليفنا بها من طرف الحلسة العامة وطبقاً للمعايير العالمية للمراجعة المعتمدة من طرف هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية يتسرفنا أن نوافيكم بنتيجة أعمالنا المتعلقة بالسنة المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2016
- 02 - قما بمراجعة موازنة الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون "الخطاف" المختتمة في 31 ديسمبر 2016 وكذلك قائمة النتائج وحدول التدفقات المالية والإيضاحات حول القوائم المالية المختتمة في نفس التاريخ.
- 03 - إن الموارد المرافقة لهذا التقرير بها مجموع 21 397 577 دينار وتظهر خسارة صافية بلغت قدرها 3 358 202 دينار.
- 04 - تم إعداد القوائم المالية تحت مسؤولية مجلس إدارتكم وتمثل مسؤوليتنا في إبداء الرأي فيها بعد المراجعة والتدقيق.

II - مدى التدقيق:

- 05 - إن مهمتنا المنجزة طبقاً للمعايير العالمية للمراجعة تم تخطيطها وبرمجتها وتحققها قصد الحصول على الضمان الكافي حول عدم احتواء القوائم المالية على أخطاء من شأنها أن تحد من قانونية وبراهاة القوائم المالية.

06 - لقد قمنا بتدقيق العناصر المؤيدة للمعلومات التي تضمنتها القوائم المالية وذلك بدراسة عيّنات ممثلة وكذلك بإجراء كلّ عمليّات المراجعة التي اعتبرناها لازمة وضروريّة.

07 - لقد قمنا بالتأكّد بصفة دورية من نحاعة نظام المراقبة الداخلي كما تولينا تقييم المبادئ المحاسبية المتّعة والتّقديرات المهمّة المعتمدة وكذلك النّطر في كميّة تقديم القوائم الماليّة.

08 - إنّ تقصّياتنا تمثّل أساسا كافيا لإنداء رأينا في قانونيّة ونزاهة القوائم الماليّة حيث تولينا القيام بأعمال المراقبة طبقا لمعايير التدقيق المتعارف عليها.

III - الملاحظات:

09 - طبقا لأحكام الفصل 418 من المجلّة التجاريّة المنقّح بالقانون ع36دد لسنة 2016 المؤرخ في 29 أفريل 2016 والمتعلّق بالإجراءات الجماعيّة، تعتبر الشّركة الصناعيّة التّونسية للطّرف والكرطون الخطاف مؤسسة تمرّ بصعوبات إقتصاديّة حيث أنّ الخسائر بلغت في 31 ديسمبر 2016 ما قدره 7 906 779 دينار ومليّ423مات وهي بذلك تفوق ثلث رأس مال الشركة السّالغ ما قدره 9 000 000 دينار وحسّ بصدد القيام بالإجراءات ذات الصلة. بلغت قيمة التّعهدات الماليّة الإجماليّة للشّركة في 31 ديسمبر 2016 ما قدره 15 510 727 دينار.

10 - تولّى مجلس إدارة الشركة عقد العديد من الإحتتماعات غير أنّ البعض منها لم يتمّ إمضاءه بعد من طرف أعضاء المجلس في تاريخ إعداد تقاريرنا.

11 - لقد تولت الشركة الكشف عن عمليّات سرقة ظرف من داخل المؤسسة يحتوي على مبلغ مالي قدره 4 749 دينار ومليّ656مات وعلى ع3دد صكوك لعائدة الشركة بقيمة 6 411 دينار ومليّ730مات وقد تمّ فتح محضر بحث في الغرض سحل تحت ع1889دد بتاريخ 28 نوفمبر 2016 لدى شرطة حي الحبيب وقد تمّ إحالة الملف إلى قاصي التحقيق يوم 06 جانفي 2017.

12 - تولى مجلس إدارة شركتكم صبط القوائم الماليّة بإعتبار مراعاة المدّة المقدّرة للإستعمال لبعض المعدات الصناعيّة وذلك بإحتساب المدّة العمريّة الإقتصاديّة " durée de vie économique " بداية من 01 جانفي 2016 إعتادا على نسب إستهلاكات مقترحة من قبل الخبير فوزي المصمودي الخبير في الميكانيك العام.

تراجعت قيمة استهلاكات بعض المعدات الصناعية لسنة 2016 المحتسبة على اساس المدة العمرية الإقتصادية الجديدة بـ 300 997 دينار مقارنة بقيمة الاستهلاكات المحتسبة على اساس نسب الإستهلاكات القديمة.

13 - لقد تولت الشركة تعيين حبيرين بموجب إذن على عريضة ع-16/5296 عدد الصادر بتاريخ 23 جوان 2016 لإعادة تقييم الثوابت. وتولى مجلس إدارتك ضبط القوائم المالية بإعتبار إعادة تقييم جزء من الثوابت المتمثلة في الأراضي التي هي على ملك الشركة. وقد تمّ الاعتماد على القيمة المقترحة من قبل الخبير المنتدب محمد المسدي الخبير في الأكرية التجارية والشؤون العقارية وتحت مسؤوليته وذلك لتدوينها في حسابات الشركة المختمة في 31 ديسمبر 2016. لقد أسفرت عملية إعادة التقييم عن إحتياطي خاص متأتي من إعادة التقييم وقدر ذلك 7 811 773 دينار ومليـ325مات تمّ إدراجه بحسابات الشركة تنعا للقانون المحاسبي الحاري به العمل ضمن الأموال الذاتية الأخرى.

IV - إبداء الرأي:

14 - بالرجوع إلى ما قمنا به من تدقيقات وعبايات وطبقا لما تمليه قواعد المهبة ووفقا للمبادئ المعمول بها، وباعتبار الملاحظات المضمنة بالفقرة 9 و 10 و 11 و 12 و 13 حسب رأينا، إن القوائم المالية قانونية ونزيهة وتقدم بصورة وفيّة في كلّ جوانبها المهمة الحالة المالية للشركة الصناعية التونسية للطرف والكرطون "الخطاف" في 31 ديسمبر 2016 وكذلك نتيجة عملياتها والتّحركات المالية للسنة المحاسبية المختمة بالتاريخ المذكور.

15 - إن المعلومات المالية التي يتضمّنها تقرير مجلس الإدارة مطابقة للقوائم المالية المصاحبة لهذا التقرير وذلك باعتبار المبادئ المحاسبية المتفق عليها.

V - الفحوصات والمعلومات الخصوصية

16 - في إطار قيامنا بمهام تدقيق القوائم المالية للشركة الصناعية التونسية للطرف والكرطون "الخطاف" والمختمة في 31 ديسمبر 2016 تولينا فحص اجراءات الرقابة الداخلية المتعلقة بمعالجة المعلومات المحاسبية وإعداد القوائم المالية.

عملا بأحكام الفصل 3 من القانون عدد 94-117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمنقح بالقانون عدد 96-2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 لم نلاحظ بالاعتماد على أعمالنا نقائص جوهرية من شأنها أن تؤثر على رأينا حول القوائم المالية.

كما أنه وعملا بأحكام الفصل 19 من الأمر عدد 2728-2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001،
قمنا بإجراء كل عمليات المراجعة الضرورية وليس لدينا ملاحظات تتعلق بمسك حسابات الأوراق
المالية الصادرة عن الشركة باعتبار الترتيب الحاري بها العمل

عماقس في 10 نوفمبر 2007



شركة الخبرة في المحاسبة

CRG Audit

شراز دريرة

شركة الخبرة في المحاسبة

CRG Audit

مدرحة بحدول هيئة الحبراء المحاسبين

بالبلاد التونسية

التقرير الخاص

الحسابات المختتمة في 31 ديسمبر 2016

السيدات والسادة مساهمو الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون "الخطاف".

طبقا لمقتصيات الفصلين 200 و475 من مجلة الشركات التجارية' نمذكم بالتقرير التالي حول الإتفاقيات والعمليات المشار إليها بالنصوص المذكورة،

إنّ مسؤوليتنا تتمثل في التثبت من مدى إحترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالترخيص والمصادقة على الإتفاقيات أو العمليات وتدوينها التدوين الصحيح بالقائمتات المالية. ولا يدحل في نطاق أعمالنا البحث بصفة خاصة وموسعة عن وجود إتفاقيات أو عمليات محتملة بل تقتصر أعمالنا على إعلامكم، إعتامادا على المعلومات التي يتم مدنا بها أو تلك المتحصل عليها من خلال إحراءاتنا المتعلقة بالتدقيق، بخصائصها وأحكام إبرامها بدون أن نبت في منفعتها ووجاهتها ويرجع لكم النظر والحكم في تقييم وجاهة إبرام هذه الإتفاقيات وتحقيق هذه العمليات قصد المصادقة عليها.

أ) الإتفاقيات والعمليات الحديثة:

✓ تحمّل شركة "الخطاف" خلال سنة 2016 أجور وأعاء اجتماعية تخصّ بعض العملة التّابعين لشركة الخطاف الورق المقوى وقدر ذلك 67 687 دينار و مليّات 308مات دون اعتار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تولّى شركة "الخطاف" القيام بعمليات مناولة لفائدة شركة الخطاف الورق المقوى خلال سنة 2016 بما قدره 727 889 دينار ومليّات 839مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تولّى شركة "الخطاف" بيع أطناق مطبوعة إلى شركة الخطاف الورق المقوى خلال سنة 2016 بما قدره 342 367 دينار ومليّات 730مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تحميل شركة الخطاف الورق المقوى خلال سنة 2016 مبلغ قدره 190 دينار وملياً 029مات بعنوان قسط التأمين المتعلق بالعمور المنتدب من شركة "الخطاف".

✓ تحميل شركة "الخطاف الورق المقوى" خلال سنة 2016 أجور وأعباء اجتماعية تحسّن مدير مصنع الشركة التابع لشركة "الخطاف الأم" وقدر ذلك 3 157 دينار وملياً 606مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

تمّ ترخيص هذه الإتفاقيات من طرفه مجلسي إدارتكم المنعقدين بتاريخ 30 ماي 2016 وبتاريخ 18 جويلية 2016.

✓ إبرام عقد قرض قصير المدى مع بنك الأمان بمبلغ قدره 5 300 000 دينار خلال سنة 2014، يقع تحويله إلى خط أجنبي (crédit BEI) إثر الحصول على الموافقة من هذا الأخير وذلك للقيام بإنجازات في العتاد.

تمتعت الشركة خلال سنة 2015 بالموافقة على تمديد عقد القرض البالغ 5 300 000 دينار، وانتفعت إثر ذلك بتصريف مبلغ قدره 2 560 000 دينار وقع تسديده خلال سنة 2016.

كما تمتعت الشركة خلال سنة 2016 بالموافقة على تحويل قرض بقيمته 2 756 000 دينار من قصير المدى إلى قرص متوسط المدى يقع تسديده على مدى 7 سنوات وذلك بفائض يساوي نسبة السوق المالية زائد 3 نقاط.

بلغ قيمة باقي القرض العير مسدّد والذي لم يحل أحله في 31 ديسمبر 2016 ما قدره 2 733 328 دينار وملياً 651مات.

وتجدر الإشارة إلى أن كلّ هذه الإتفاقيات تمّ ترخيصها بمقتضى قرار مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 23 أكتوبر 2017.

وتعرض كلّ هذه الإتفاقيات على جليستكم العامة للمصادقة عليها.

(ب) الإتفاقيات والعمليات القديمة:

✓ كراء المحلّ التابع لشركة "الخطاف" والكائن بطريق تونس كلد 13م إلى شركة الخطاف الورق المقوى بمعين كراء سوي قدره 40 000 دينار دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

تمّ ترخيص هذه الإتفاقيات من طرفه مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 21 أفريل 1993.

✓ التوسّع من شركة الخطاف الورق المقوى آلة تحضير أفلام الطباعة وآلة تحضير أطباق الطباعة خلال سنة 2016 بمبلغ قدره 2 400 دينار في السنة باعتبار الأداء على القيمة المضافة على أن تكون مصاريف التأمين و النقل على كاهل شركة "الخطاف".

تمّ ترخيص هذه الإتفاقيات من طرفه مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 06 ديسمبر 2004

✓ تقديم شركة "الخطاف" خلال سنة 2013 كفالة و ضمان لبنك الأمان بمناسبة إبرام شركة الخطاف الورق المقوى عقد قرص قصير المدى خلال سنة 2013 وذلك في حدود مبلغ قدره 1 400 000 دينار .

✓ تقديم شركة "الخطاف" خلال سنة 2013 كفالة و ضمان لبنك الأمان بمناسبة إبرام شركة الخطاف الورق المقوى عقد قرض متوسط المدى خلال سنة 2013 وذلك في حدود مبلغ قدره 600 000 دينار .

بمّ ترخيص هاتين الإتفاقيتين من طرفه مجلس إدارتكم المبعوث بتاريخ 05 ماي 2013

✓ تقديم شركة "الخطاف" خلال سنة 2015 كفالة و ضمان لبنك الأمان بمناسبة إبرام شركة الخطاف الورق المقوى عقد قرض قصير المدى خلال سنة 2015 وذلك في حدود مبلغ قدره 1 500 000 دينار. غير أنّ هذه الإتفاقيّة تمّ العمل بها قبل ترخيصها من طرف مجلسي إدارتكم المنعدين بتاريخ 30 ماي 2016 وبتاريخ 18 جويلية 2016. تمّ المصادقة على هذه الإتفاقيّة من قبل الجلسة العامة العادية المبعوث بتاريخ 28 أوبه 2016 طبقاً لمقتضىات الفصل 202 من مجلة الشركاء التجاريّة.

وقد تمّ خلال سنة 2016 تمديد هذه الكفالة إلى غاية 30 أبريل 2016.

وتجدر الإشارة إلى أنّ كلّ هذه الإتفاقيات تمّ ترخيصها كذلك من طرفه مجلسي إدارتكم المنعدين بتاريخ 30 ماي 2016 وبتاريخ 18 جويلية 2016.

✓ إبرام عقد قرض متوسط المدى مع بنك الأمان بمبلغ قدره 1 370 000 دينار يقع تسديده على مدى 7 سنوات وذلك بفائض يساوي نسبة السوق المالية زائد 1.5 نقطة. انتفعت الشركة إلى غاية 31 ديسمبر 2012 بمبلغ 950 000 دينار. بلغ قيمة باقي القرص الغير مسدّد والذي لم يحل أجله في 31 ديسمبر 2016 ما قدره 367 522 دينار وملا 652 قيمات.

بمّ ترخيص هذه الإتفاقيه من طرفه مجلس إدارتكم المبعوث بتاريخ 21 أكتوبر 2011

✓ إبرام عقد قرض متوسط المدى مع بنك الأمان بمبلغ قدره 1 100 000 دينار يقع تسديده على مدى 7 سنوات وذلك بفائض يساوي نسبة السوق المالية زائد 1.25 نقطة. بلغ قيمة باقي القرض الغير مسدّد والذي لم يحل أجله في 31 ديسمبر 2016 ما قدره 275 409 دينار وملا 036 قيمات.

بمّ ترخيص هذه الإتفاقيه من طرفه مجلس إدارتكم المبعوث بتاريخ 27 سبتمبر 2010

✓ كراء الشركة الصناعية التونسية للطرف والكرطون "الخطاف" الأصل التجاري المسمى "أليس 14" الكائن بطريق منزل شاكر كلم 1 حيّ الرياض صفاقس لفائدة شركة حلويات المصمودي مقابل معين كراء سنوي قدره 52 500 دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة لمدة 5 سنوات بداية من غرة فيفري 2010 مع زيادة 5 % سنويا بداية من السنة الثالثة. وقد تم إبرام عقد تسويق الأصل التجاري بتاريخ 23 ديسمبر 2009.

تمّ ترخيص هذه الإتفاقيات من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 13 نوفمبر 2009.

✓ كراء الشركة الصناعية التونسية للطرف والكرطون "الخطاف" الأصل التجاري الكائن بطريق منزل شاكر كلم 0.5 حيّ الرياض صفاقس لفائدة شركة حلويات المصمودي مقابل معين كراء سنوي قدره 27 000 دينار صافي من الأداء على القيمة المضافة لمدة 7 سنوات وشهرين بداية من غرة نوفمبر 2013 مع زيادة 5 % سنويا بداية من السنة الثالثة.

تمّ ترخيص هذه الإتفاقيات من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 9 نوفمبر 2013

✓ قامت شركة "الخطاف الورق المقوى" بالمساهمة في الترفيع في رأس مال الشركة الصناعية التونسية للطرف والكرطون "الخطاف" خلال سنة 2014 بما قدره 150 000 دينار بما في ذلك منحة الإصدار البالغة 75 000 دينار.

تمّ ترخيص هذه الإتفاقيات من طرف مجلس إدارته شركته الحطاط الورق الموهوب المنعقد بتاريخ 26 حويلية 2014.

وتجدر الإشارة إلى أنّ كلّ هذه الإتفاقيات تمّ ترخيصها بمقتضى قرار مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 23 أكتوبر 2017.

✓ إبرام عقد قرض متوسط المدى مع بنك الأمان بمبلغ قدره 5 500 000 دينار يقع تسديده على مدى 7 سنوات مع سنة إمهال وذلك بفائض يساوي نسبة السوق المالية زائد 1 75 نقطة. انتفعت الشركة إلى غاية 31 ديسمبر 2009 بمبلغ 5 050 000 دينار وخلال سنة 2011 بقرض مباشر متوسط المدى بمبلغ قدره 400 000 دينار يقع تسديده على مدى 5 سنوات وذلك بفائض يساوي نسبة السوق المالية زائد 1 25 نقطة. وقد تمّ خلاص كامل القرض خلال سنة 2016.

تمّ ترخيص هذه الإتفاقيات من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 7 مارس 2008 وبتاريخ 27 ديسمبر 2010

✓ بناء سياج خارجي بالمحلّ التابع لشركة "الخطاف" والكائن بطريق تونس ك.5.13م مع تحمل شركة الخطاف الورق المقوى كلفة الأشغال التي بلغت قيمتها ما قدره 75 006 دينار ومليّ 917مات بما في ذلك تكلفة بناء ورشة الصيانة بالجهة الشرقية للسياج.

تمّ تجديد ترخيص هذه الإتفاقيه من قبل مجلس إدارتكم المعهود بتاريخ 13 ماي 2012 وبقره المصادقة عليها من قبل الجلسة العامة العاديه الحكملته المعهوده بتاريخ 19 جويليه 2012

✓ القيام بتشييد مخزن و بتهيئات بالمحلّ التابع لشركة "الخطاف" والكائن بطريق تونس كلم 13.5 مع تحمل شركة الخطاف المقوى كلفة الأشغال التي بلغت إلى حدّ 31 ديسمبر 2015 ما قدره 255 523 دينار ومليّ 672مات.

تمّ ترخيص هذه الإتفاقيه من طرفه مجلس إدارتكم المعهود بتاريخ 15 هبفري 2014.

تمّت المصادقة على هذه الإتفاقيات من طرفه الجلسات العامة للمساهمين وتعرض على جلستكم العامة قصد تجديد المصادقة عليها.

ج) واجبات والتزامات الشركة تجاه مسيريهها حسب الفصل 200 المنقح § 5 من مجلة الشركات التجارية:

تتمثل الإلتزامات والتعهدات المتخذة من قبل الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون "الخطاف" لفائدة مسيريهها في ما يلي:

❖ تمتع المدير العام السيد خميس خياطية خلال سنة 2016 بما يلي :

✓ معدّل أجرة شهرية خام قدرها 5 540 دينار ومليّ 908مات أي ما يعادل 4 000 دينار صافية من كل الأداءات بمقتضى محضر مجلس الإدارة بتاريخ 21 ديسمبر 2015.

✓ منحة آخر السنة قدرها 5 391 دينار ومليّ 896مات خام أي ما يعادل 4 000 صافية من كل الأداءات تم صرفها له خلال سنة 2016 ثم وقع احتسابها كتسقة في شهر جانفي 2017

✓ سيارة إدارية على ذمة المدير العام من نوع "C180" MERCEDES قيمتها عند الشراء 95 000 دينار.

تحملت الشركة أعباء محروقات السيارة المذكورة خلال سنة 2016 بما قدره 8 970 دينار بالإضافة إلى أعباء الاستهلاك ومصاريف الصيانة بقيمة 4 449 دينار ومعلوم الحولان بقيمة 320 والتأمين بقيمة 3 649 دينار ومليّ 481مات.

✓ تحمل الشركة مصاريف الهاتف الجوال بقيمة 3 016 دينار ومليّ 402مات دون إعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تحمل الشركة لمصاريف التنقل داخل وحارج البلاد التونسية بقيمة 19 567 دينار وملياً 441مات دون إعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تحمل الشركة مصاريف إقامة المدير العام بصفاقس والمقدرة ب 4 224 و ملياً 757مات دون إعتبار الأداء على القيمة المضافة.

تم ترخيص هذه الإتفاقيات بمقتضى قرار مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 28 جوان 2016.

✓ تحمل الشركة مصاريف تأمين على المسؤولية المدنية بقيمة 404 دينار وملياً 354مات.

وتجدر الإشارة إلى أنّ التزامات الشركة تجاه المدير العام السيد حميس خياطه تمّ برخصها بمقتضى قرار مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 23 أكتوبر 2017

❖ سيارة إداريّة على ذمة رئيس مجلس الإدارة من نوع JETTA قيمتها عند الشراء 55 341 دينار وملياً 300مات.

تحملت الشركة أعباء محروقات السيارة المذكورة خلال سنة 2016 بما قدره 1 500 دينار بالإضافة إلى أعباء الاستهلاك ومصاريف الصيانة بقيمة 228 دينار وملياً 818مات ومعلوم الجولان بقيمة 240 والتأمين بقيمة 2 044 دينار وملياً 775مات.

تم ترخيص هذه الإتفاقيات بمقتضى قرار مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 18 حويليه 2016.

❖ منح السيد محمد دمي ملغ قدره 8 000 دينار بصفته عضو مجلس إدارة مكلف بمهمة استثنائية تمتل في الإشراف على تسيير الشؤون الإدارية والمالية ومتابعة أنشطة الشركة بالإضافة إلى التفويض له بالإمضاء في كلّ ما يخصّ الشركة طبقاً لقرار مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 30 سبتمبر 2015.

تم ترخيص هذه الإتفاقيات بمقتضى قرار مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 22 أوبه 2016

❖ منح السيد رياض المهيري عضو بمجلس الإدارة، بصفته موظف بالشركة، مرتب سوي خام بما في ذلك المنح والزيادة القانونية قدره 23 085 دينار وملياً 103مات أي ما يعادل 17 947 دينار صافي من الأداءات.

وتجدر الإشارة إلى أنّ كلّ هذه الإتفاقيات تمّ برخصها بمقتضى قرار مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 23 أكتوبر 2017

وتعرض هذه الإتفاقيات على جلستكم العامة للمصادقة عليهما.

بإستثناء الإتهامات والعملية المذكورة أعلاه، لم تكشف أعمالنا على وجود إتهامات أو عمليات
أخرى نحل في إطار الفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية.

صفاقن في 10 نوفمبر 2017



[Handwritten signature]

شركة الخبرة في المحاسبة

CRG Audit

شراز دريرة

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE AL KHOUTAF

Siège social : Route de Gabès Km 1.5 -3003 –BP.E Sfax

La société AL KHOUTAF publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mme **Chiraz DRIRA**.

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Note	EXERCICE	
		2016	2015
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Immobilisations Incorporelles	1	588 552,256	573 609,685
Moins Amortissements		-571 305,262	-549 519,878
<u>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>		17 246,994	24 089,807
Immobilisations Corporelles	2	47 811 198,789	39 950 718,888
Moins Amortissements et Provisions		-29 818 121,120	-28 567 756,643
<u>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>		17 993 077,669	11 382 962,245
Immobilisations Financières	3	139 149,886	148 591,504
Moins Provisions		-55 263,504	-55 263,504
<u>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>		83 886,382	93 328,000
Charges à répartir	4	27 829,707	45 411,929
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		18 122 040,752	11 545 791,981
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	5	4 399 569,635	5 230 963,255
Moins Provisions		-25 870,167	-30 354,846
<u>TOTAL</u>		4 373 699,468	5 200 608,409
Clients et Comptes Rattachés	6	2 899 607,163	3 386 198,465
Moins Provisions		-873 521,661	-796 119,536
<u>TOTAL</u>		2 026 085,502	2 590 078,929
Autres Actifs Courants	7	1 478 858,412	1 398 723,345
<u>TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS</u>		1 478 858,412	1 398 723,345
Placement et Autres Actifs Financiers	8	7 234,480	6 968,652
Liquidité et Equivalent de Liquidité	9	114 492,734	116 527 464
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		8 000 370,596	9 312 906,779
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		26 122 411,348	20 858 698,760

B I L A N CONSOLIDE

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	EXERCICE	
		2016	2015
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	10		
* Capital		8 925 000,000	8 925 000,000
* Réserves Consolidées		4 886 674,029	246 061,584
* Résultats Consolidés		-3 728 161,080	-3 568 064,493
<u>SITUATION NETTE CONSOLIDEE</u>		<u>10 083 512,949</u>	<u>5 602 997,091</u>
* Réserves hors groupe		626 132,224	856 086,509
* Résultats hors groupe		-74 314,329	47 458,037
<u>INTERETS DES MINORITAIRES</u>		<u>551 817,895</u>	<u>903 544,546</u>
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>10 635 330,844</u>	<u>6 506 541,637</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>- PASSIFS NON COURANTS</u>	11		
* Emprunt à plus d'un an		4 353 863,811	1 096 593,733
* Autres passifs financiers		46 099,956	19 875,000
* Provisions pour risques et charges		445 934,402	396 069,832
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>4 845 898,169</u>	<u>1 512 538,565</u>
<u>- PASSIFS COURANTS</u>			
* Fournisseurs et comptes rattachés	12	3 416 988,971	4 213 690,763
* Autres passifs courants	13	2 419 308,714	1 586 184,697
* Concours bancaires et autres passifs financiers	14	4 804 884,650	7 039 743,098
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>10 641 182,335</u>	<u>12 839 618,558</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>15 487 080,504</u>	<u>14 352 157,123</u>
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		<u>26 122 411,348</u>	<u>20 858 698,760</u>

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

DESIGNATION	Note	EXERCICE	
		2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
* Revenus	1	14 850 852,050	16 526 686,816
* Autres Produits d'exploitation	2	368 419,803	344 187,229
<u>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		<u>15 219 271,853</u>	<u>16 870 874,045</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
* Variation des stocks produits finis et des encours	3	237 801,717	-147 156,305
* Achats consommés	4	8 251 514,796	9 307 758,971
* Charges de personnel	5	6 597 127,959	6 383 318,516
* Dotations aux Amortissements et aux provisions	6	1 572 498,141	2 777 075,151
* Autres charges d'exploitation	7	1 248 977,939	1 235 719,746
<u>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</u>		<u>17 907 920,552</u>	<u>19 556 716,079</u>
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>-2 688 648,699</u>	<u>-2 685 842,034</u>
* Charges financières	8	1 126 101,983	950 821,059
* Produits financiers	9	28 767,929	162 175,625
* Autres produits ordinaires	10	45 429,805	9 915,844
* Autres charges ordinaires	11	23 776,870	15 135,559
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u>		<u>-3 764 329,818</u>	<u>-3 479 707,183</u>
* Impôts sur les bénéfices	12	-35 495,591	-40 899,273
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</u>		<u>-3 799 825,409</u>	<u>-3 520 606,456</u>
* Eléments extraordinaires (gains/pertes)	13	-2 650,000	0,000
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>-3 802 475,409</u>	<u>-3 520 606,456</u>
* Résultat consolidé		-3 728 161,080	-3 568 064,493
* Résultat hors groupe		-74 314,329	47 458,037
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>	<u>14</u>	<u>-3 802 475,409</u>	<u>-3 520 606,456</u>

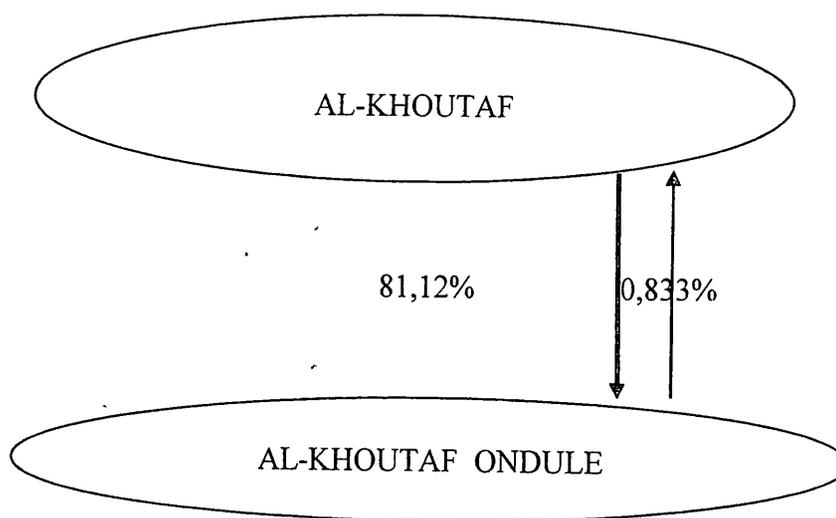
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Libellé	EXERCICE	
	2016	2015
* FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
* Résultat net	-3 802 475,409	-3 520 606,456
- Ajustement pour		
* Amortissements et provisions	1 572 498,141	2 777 075,151
* Variation des		
- Stocks	801 393,620	194 771,739
- Créances	452 861,940	524 458,059
- Autres actifs	72 242,723	265 927,646
- Fournisseurs et autres dettes	371 726,891	-12 823,768
* Reprise sur provisions antérieures	-130 521,518	-63 627,586
* Quote part des subventions inscrites aux résultats	-177 764,708	-142 593,135
* Plus values sur cession immobilisations	-10 569,421	-110 808,300
* Intérêts sur emprunts	338 551,218	569 675,718
* Produits nets des placements	-265,848	-233,156
* Moins values sur immobilisations		
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	-512 322,371	481 215,912
* FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
o Décaissement provenant de l'acq d'immob corpor et incorp	-61 406,635	-163 155,150
o Encaissement provenant de la cession d'immob corp et incorp	10 900,000	8 970,000
o Décaissement à titre d'immob financières	-25 000,000	-26 000,000
o Encaissement provenant de la réduction d'immob financières	38 510,000	4 085,000
o Encaissement provenant des prêts au personnel à long terme	9 850,000	16 730,000
o Décaissement provenant des prêts au personnel à long terme	-13 918,382	-16 028,000
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-41 065,017	-175 398,150
* FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
o Dividendes distribués	-4 730,200	-42 443,520
o Encaissement provenant des subventions d'investissement	304 123,000	
o Encaissement provenant d'emprunts à long terme	4 524 011,403	4 160 000,000
o Remboursement crédit bancaire à court terme et intérêts	-4 863 784,257	-5 670 365,422
o Remboursement intérêts sur emprunts	-288 077,448	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-328 457,502	-1 552 808,942
* VARIATION DE TRESORERIE	-881 844,890	-1 246 991,180
o Trésorerie au début de l'exercice	-3 051 800,704	-1 804 809,524
o Trésorerie à la clôture de l'exercice	-3 933 645,594	-3 051 800,704

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS AU 31-12-2016

Les présents états financiers consolidés sont relatifs à l'exercice comptable arrêtés au 31. 12. 2016 de la Société mère "AL-KHOUTAF" possédant 81,12 % du capital de sa filiale "AL-KHOUTAF ONDULE" détenant elle même 0,833% du capital de la société mère ce qui met le groupe dans une situation de participation réciproque se présentant comme suit :

1°) **PERIMETRE DE CONSOLIDATION :**



Sociétés	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
LKHOUTAF	100%	Intégration globale	99,84%
L-KHOUTAF ONDULE	81,12%	Intégration globale	80,99%

2°) **NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE :**

Note N° 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Coût d'acquisition des logiciels	588 552,256
Amortissement cumulé	-571 305,262
Valeurs comptables nettes	17 246,994

Note N° 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles accusent au 31.12. 2016 un solde net de 17 993 077,669 dinars
Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit .

<i>Désignation</i>	<i>Montants</i>
† Terrain	8 293 700,000
† Bâtiment	5 717 200,678
† Matériel et outillage	29 625 939,874
† Matériel de transport	1 012 112,801
Equipement de bureau	625 500,942
† Matériel informatique	365 900,816
Ag.Am.sur Terrain d'autrui	833 758,850
* Ag.Am.Matériel industriel	45 229,950
Inst agenc et amenag	45 225,641
* Immobilisation en cours	69 214,114
Avances et acomptes versés / immob incorp	24 500,000
* Immobilisation à statut juridique particulier	1 152 915,123
Valeurs brutes	47 811 198,789
(moins Amortissement)	-29 818 121,120
<u>Valeurs nettes</u>	<u>17 993 077,669</u>

Les immobilisations corporelles nettes sont reconstituées comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montants</i>
Valeur comptable nette AL-KHOUTAF 31.12.15	6 928 847,471
Valeur comptable nette AL-KHOUTAF ONDULE 31.12.15	4 454 114,774
* Acquisition de l'exercice 2016 AL-KHOUTAF	45 029,064
Acquisition de l'exercice 2016 AL-KHOUTAF ONDULE	53 285,000
* Réserve spéciale de Réévaluation des terrains AL-KHOUTAF	7 811 773,525
Cession d'immobilisation AL-KHOUTAF	-49 607,488
Amortissements de l'exercice 2016 AL-KHOUTAF	-966 333,549
* Annulat Amortissts de cession AL-KHOUTAF	49 276 909
Amortissements de l'exercice 2016 AL-KHOUTAF ONDULE	-333 307,837
<u>Solde au 31-12-2016</u>	<u>17 993 077,669</u>

Note N° 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La société mère AL-KHOUTAF détient 81.12% du capital AL-KHOUTAF ONDULE pour montant brut de 3 244 780 D.

La société AL-KHOUTAF ONDULE détient les 0.833% du capital de la société mère AL-KHOUTAF pour montant brut de 150 000 D.

Les autres immobilisations financières sont détaillées comme suit :

Désignation	Montants	Provisions	Net
* Titres de participation			
Banque de solidarité part AL-KHOUTAF	4 000,000		4 000,000
Banque de solidarité part Al khoutaf Ondulé	1 000,000		1 000,000
* Dépôts et cautionnements AL-KHOUTAF	59 114,681	-30 334,681	28 780,000
* Prêts au personnel à plus d'un an AL-KHOUTAF	71 345,205	-24 928,823	46 416,382
* Prêts au personnel à plus d'un an Al khoutaf Ondulé	3 690,000		3 690,000
TOTAL	139 149,886	-55 263,504	83 886,382

Note N° 4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Charges à répartir 27 829,707 dinars

Note N° 5 : STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31-12-2016 à 4 373 699,468 et se détaillent comme suit

Désignation	Montants Brut	Provisions	Montants Net
STOCK MATIERE PREMIERE	3 037 409,561	10 220,440	3 027 189,121
Enveloppes	1 044 847,552		1 044 847,552
Cartonnage	1 992 562,009	10 220,440	1 982 341,569
* STOCK MATIERE CONSOMMABLE	735 509,826	15 649,727	719 860,099
Enveloppes	84 186,390	1 038,121	83 148,269
Cartonnage	334 745,257		334 745,257
- Emballage Enveloppes	34 760,756		34 760,756
Emballage Cartonnage	31 380,107		31 380,107
Pièces de rechange Enveloppes	90 449,238		90 449,238
- Pièces de rechange Cartonnage	159 988,078	14 611,606	145 376,472
STOCK PRODUITS EN COURS	136 485,782		136 485,782
- Enveloppes	66 138,301		66 138,301
Cartonnage	70 347,481		70 347,481
STOCK PRODUITS FINIS	484 635,466		484 635,466
- Enveloppes	220 133,829		220 133,829
Cartonnage	264 501,637		264 501,637
STOCK DECHETS	5 529,000		5 529,000
- Dechets	5 529,000		5 529,000
TOTAL	4 399 569,635	25 870,167	4 373 699,468

Note N° 6 : CLIENTS ET COMPTES RATACHES :

Le poste « clients et comptes rattachés » totalise en fin 2016 un montant net de 2 026 085,502 Dinars détaillé comme suit :

Désignation	Montants Brut	Provisions	Montants Net
Clients ordinaires	1 896 389,895		1 896 389,895
Clients avoirs à établir	-2 417,649		-2 417,649
* Clients douteux	873 521,661	873 521,661	
* Effets à recevoir	41 001,103		41 001,103
* Chèque à encaisser	91 112,153		91 112,153
TOTAL	2 899 607,163	873 521,661	2 026 085,502

Note N° 7 : AUTRES ACTIFS COURANTS :

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montants Brut</i>	<i>Provisions</i>	<i>Montants Net</i>
* Personnel et comptes rattachés	110 842,927		110 842,927
† Charges constatées d'avance	5 600,000		5 600,000
† Débiteurs divers	25 727,794		25 727,794
* Compte de régularisation Actif	27 011,459		27 011,459
† Etat et collectivités publiques	1 309 676,232		1 309 676,232
TOTAL	1 478 858,412		1 478 858,412

Note N° 8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Ce poste comprend des titres cotés de valeur de :

7 234,480 dinars.

Note N° 9 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Le solde débiteur des liquidités et équivalents de liquidités est de dinars détaillé comme suit .

<i>Désignation</i>	<i>Valeurs</i>
* Banques	112 804,974
Caisse	1 687,760
* Valeurs à l'encaissement	
TOTAL	114 492,734

Note N° 10 : CAPITAUX PROPRES :

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Valeurs</i>
Capital	8 925 000,000
Réserves Consolidées	4 886 674,029
* Résultats consolidés	-3 728 161,080
Réserves hors groupe	626 132,224
* Résultat hors groupe	-74 314,329
TOTAL	10 635 330,844

Note N°11 : PASSIF NON COURANTS :

Ce poste totalise à la fin de l'exercice 2016 un montant de **4 845 898,169** Dinars qui comprend des :

<i>Désignation</i>	<i>Al-khoutaf</i>	<i>Al-khoutaf ondulé</i>	<i>Total</i>
Emprunt à plus d'un an	2 728 529,112	1 625 334,699	4 353 863,811
* Dépôt et Cautionnements reçus	19 875,000	26 224,956	46 099,956
Provision pour risques et charges	387 293,500	58 640,902	445 934,402
TOTAL	3 135 697,612	1 710 200,557	4 845 898,169

Note N° 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Ce poste s'élève au 31.12.2016 à **3 416 988,971** Dinars. Les fournisseurs et comptes rattachés sont détaillés comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Al-khoutaf</i>	<i>Al-khoutaf ondulé</i>	<i>Total</i>
* Fournisseurs d'exploitation	1 657 646,033	443 715,082	2 101 361,115
Fournisseurs avances et acomptes	-15 923,213		-15 923,213
* Effets à payer	619 561,657	660 025,666	1 279 587,323
Fournisseurs : factures non parvenues	48 229,057		48 229,057
* Fournisseurs d'Immobilisation	2 734,684	1 000,005	3 734,689
TOTAL	2 312 248,218	1 104 740,753	3 416 988,971

Note N°13 : AUTRES PASSIFS COURANTS :

Les autres passifs courants s'élèvent au 31.12. 2016 à **2 419 308,714** Dinars. Le détail de ces comptes se présente comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Al-khoutaf</i>	<i>Al-khoutaf ondulé</i>	<i>Total</i>
* Personnel et comptes rattachés	590 462,589	114 345,186	704 807,775
Etat et collectivités publiques	317 743,330	133 475,853	451 219,183
Sociétés de groupe et associés	130 832,032	3 750,000	134 582,032
Organismes Sociaux		375 910,995	375 910,995
Autres Créiteurs Divers	655 688,530	7 500,000	663 188,530
* Compte de régularisation passif	77 600,199	12 000,000	89 600 199
TOTAL	1 772 326,680	646 982,034	2 419 308,714

Note N°14 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Le solde consolidé des concours bancaires et autres passifs financiers est de **4 804 884,650** Dinars détaillé comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Al-khoutaf</i>	<i>Al-khoutaf ondulé</i>	<i>Total</i>
Emprunts à court terme	2 763 233,643	657 494,149	3 420 727,792
Intérêts courus	13 455,653	1 992,444	15 448,097
Banque	1 170 997,595	197 711,166	1 368 708,761
TOTAL	3 947 686,891	857 197,759	4 804 884,650

4°) NOTES SUR ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**Note N°1- REVENUS**

VENTES	Local	Exp.+Susp.	Total
* Ventes Enveloppes	3 057 429,376		3 057 429,376
* Ventes Emballage Cartonné	6 140 345,746		6 140 345,746
* Ventes Emb. Carton en suspension de taxes		349 562,020	349 562,020
* Ventes Enveloppes à l'exportation		4 785,300	4 785,300
* Ventes Emb. Cart. Et Emb Crevettes à l'exportation		798 257,795	798 257,795
* Ventes Emb. Cart. Et Emb. En micro cannelure	4 149 362,940		4 149 362,940
* Ventes déchets enveloppes	41 333,300		41 333,300
* Ventes déchets carton	285 733,073	24 042,500	309 775,573
TOTAL	13 674 204,435	1 176 647,615	14 850 852,050

Note N°2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

* Autres Produits d'exploitation

368 419,803

TOTAL REVENUS**15 219 271,853****Note N°3- VARIATION DES STOCKS PRODUITS**

* AL-KHOUTAF	161 709,167
* AL-KHOUTAF ONDULE	76 092,550
TOTAL	237 801,717

Note N°4- ACHATS CONSOMMES

ACHATS	LOCAL	ETRANGER	TOTAL
Achat matières premières	2 060 121,668	3 079 710,152	5 139 831,820
* Achat matières consommables	911 274,980	180 667,296	1 091 942,276
Achat pièces de rechange	4 705,718	49 338,218	54 043,936
Achat d'emballages	192 816,774		192 816,774
Achat fournitures stockées	11 882,319		11 882,319
Achat de matières et autres non stockées	362 544,529		362 544,529
* Autres achat de prestation services	748 968,566		748 968,566
Sous-traitance de production	55 892,673		55 892,673
TOTAL DES ACHATS AU 31.12.2016	4 348 207,227	3 309 715,666	7 657 922,893
VARIATION DES STOCKS MATIERES			
* AL-KHOUTAF			-51 864,734
AL-KHOUTAF ONDULE			645 456,637
TOTAL			593 591,903
TOTAL DES ACHATS CONSOMMES			8 251 514,796

Note N°5- CHARGES DE PERSONNEL

Désignation	Valeurs
* Salaires	5 410 815,940
* Charges sociales légales	1 186 312,019
TOTAL	6 597 127,959

Note N°6- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Désignation	Détail	Valeurs
* Dotations aux Amortis Immob Incorporelles		21 785,384
* Dotations aux Amortis Immob Corporelles		1 299 641,386
- Construction	238 329,580	
- Matériel et outillage	730 249,911	
- Matériel de transport	103 388,472	
- Equipement de bureau	30 334,380	
- Matériel informatique	18 762,547	
- Agencements terrain d'autrui	41 535,041	
- A A I Divers	3 174,913	
- Immob à statut juridique particulier	133 866,542	
* Résorption charges à répartir		27 767,837
* Dotat aux provisions pour risques et charges		116 031,242
* Dotat aux prov pour dépréciat stock mat et P F		25 870,167
* Dotat aux prov pour dépréciat des creances		81 402,125
TOTAL		1 572 498,141

Note N°7- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Désignation	Détail	Valeurs
* Services extérieurs		563 123,942
- Achats non stockés	80 606,130	
- Location et charges locatives	1 520,000	
- Entretien et réparation(locaux, matériel de production, transport, informatique et administratif)	235 023,124	
- Assurances	113 040,980	
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	71 303,695	
- Gardiennages	61 630,013	
Autres services extérieurs		556 635,016
- Personnel Extérieur à l'entreprise	77 319,073	
- Rémunérations d'intermédiaires(honoraires Experts comptables et Avocats)	109 261,078	
- Transport et déplacement(sur achats et ventes, voyages et déplacements frais de mission ...)	152 054,062	
- Frais divers de production(frais postaux,publicités et cadeaux,séminaires et divers)	59 696,503	
- Services bancaires et assimilés	66 145,656	
- Frais divers d'exploitation(cotisation et dons)	92 158,644	
Jetons de presence		
* Impôts taxes et versements assimilés		143 585,147
Subvention d'exploitation		-14 366,166
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		1 248 977,939
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 688 648,699

Note N°8- CHARGES FINANCIERES

Désignation	Valeurs
* Intérêts des comptes courants et dépôts	47 759,309
* Intérêts bancaires sur opérations de financement	72 218,613
* Intérêts d'escompte	385 507,912
* Pertes de changes	277 667,306
* Intérêts des emprunts bancaires+leasing	340 543 662
* Pénalités	2 405 281
TOTAL	1 126 161,983

Note N°9- PRODUITS FINANCIERS

Désignation	Valeurs
*Revenus des autres valeurs mobilières et de placement	395,867
*Gains de changes	26 601,402
*Produits financiers	655,860
*Escompte obtenu	1 114,800
TOTAL	28 767,929

Note N°10-AUTRES PRODUITS ORDINAIRES

Désignation	Valeurs
*Produits nets sur cession d'immobilisation	10 569,421
*Autres gains	32 826 484
*Transfert de charges	2 033 900
TOTAL	45 429,805

Note N°11-AUTRES CHARGES ORDINAIRES

Désignation	Valeurs
*Autres pertes	23 776 870
*Pertes sur créances antérieures	
TOTAL	23 776,870

Note N°12-IMPOTS SUR LES BENEFICES

35 495,591

Note N°13-ELEMENTS EXTRAORDINAIRE

2 650,000

Note N°14-RESULTAT NET DE L'EXERCICE

-3 802 475,405

Désignation	Valeurs
* Résultat consolidé	-3 728 161,000
* Résultat hors groupe	-74 314,329
TOTAL	-3 802 475,405

تقرير مراقب الحسابات

الحسابات المجمعة المختتمة في 31 ديسمبر 2016

السيدات والسادة مساهمو مجع الخطاف

I- التقديم :

- 01- طبقا للقانون، يشرفنا أن نوافيكم بنتيجة أعمالنا المتعلقة بإبداء الرأي في القوائم المالية المجمعة للسنة المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2016
- 02- قمنا بمراجعة موازنة مجع الخطاف المختتمة في 31 ديسمبر 2016 وكذلك قائمة النتائج وحدول التدفقات المالية والإيضاحات حول القوائم المالية المختتمة في نفس التاريخ.
- 03- إن المواردية المجمعة المرافقة لهذا التقرير بها مجموع 26 122 411 دينار وتظهر حسارة مجمعة قدرها 3 728 161 دينار وخسارة خارج المجع قدرها 74 314 دينار.
- 04- يتكوّن محيط مجع الخطاف من الشركة الأم الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون "الخطاف" و الشركة الفرعية "الخطاف الورق المقوى".
- 05- تم إعداد القوائم المالية تحت مسؤولية مجلس إدارة الشركة الأم الشركة الصناعية التونسية للظرف و الكرطون "الخطاف" وتتمثل مسؤوليتنا في إبداء الرأي فيها بعد المراجعة و التدقيق.

II- مدى التدقيق :

- 06- بصفتنا مراقب حسابات الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون "الخطاف" الشركة الأم قمنا بكلّ التدقيقات والتبثبات التي رأيناها ضرورية ولازمة.

07- إنَّ مهمتنا المنجزة طبقا للقانون تمَّ تخطيطها وبرمجتها وتحقيقها قصد الحصول على الضمان الكافي حول عدم إحتواء القوائم المالية المحمّعة على أخطاء من شأنها أن تحد من قانونية و نزاهة القوائم المالية.

08- لقد قمنا بتدقيق العناصر المؤيِّدة للمعلومات التي تصمّنتها القوائم المالية المجمّعة وذلك بدراسة عينات ممثّلة وكذلك بإجراء كلّ عمليّات المراجعة التي اعتبرناها لازمة وضروريّة.

09- لقد قمنا بالتأكّد بصفة دوريّة من نحاة نظام المراقبة الداخلي كما تولّينا تقييم المبادئ المحاسبيّة المتبّعة من طرف الشركة الأمّ الشركة الصناعية التونسية للظرف و الكرطون "الخطاف" والشركة الفرعيّة "الخطاف الورق المقوّى" والتّقديرات المهمة المعتمدة وكذلك النّظر في كيسيّة تقديم القوائم المالية المجمّعة.

10- إنَّ تقصّياتنا تمثّل أساسا كافيا لإبداء رأيا في قانونيّة ونزاهة القوائم المالية المجمّعة. وقد تولّينا القيام بأعمال المراقبة طبقا لمعايير التّدقيق المتعارف عليها.

III - ملاحظات الشركة الأمّ:

11 - طبقا لأحكام الفصل 418 من المجلّة التجاريّة المنقّح بالقانون ع36دد لسنة 2016 المؤرخ في 29 أفريل 2016 والمتعلّق بالإجراءات الجماعيّة، تعتر الشركة الصناعيّة التّونسيّة للظرف والكرطون الخطاف مؤسسة تمرّ بصعوبات إقتصاديّة حيث أنّ الحسائر بلغت في 31 ديسمبر 2016 ما قدره 7 906 779 دينار ومليد423مات وهي بذلك تفوق تلت رأس مال الشركة البالغ ما قدره 9 000 000 دينار ونحس بصدد القيام بالإجراءات ذات الصلة.

بلغت قيمة التعهدات الماليّة الإجماليّة للشركة في 31 ديسمبر 2016 ما قدره 15 510 727 دينار.

12 - تولّى مجلس إدارة الشركة عقد العديد من الإجتتماعات غير أنّ البعض منها لم يتمّ إمضاءه بعد من طرف أعضاء المجلس في تاريخ إعداد تقاريرها.

13 - لقد تولت الشركة الكشف عن عمليّات سرقة ظرف من داخل المؤسسة يحتوي على مبلغ مالي قدره 4 749 دينار ومليد656مات وعلى ع3دد صكوك لفائدة الشركة بقيمة 6 411 دينار ومليد730مات وقد تمّ فتح محضر بحث في الغرض سجل تحت ع1889دد بتاريخ 28 نوفمبر 2016 لدى شرطة حي الحبيب وقد تمّ إحالة الملف إلى قاضي التحقيق يوم 06 جانفي 2017.

14 - تولى مجلس إدارة شركتكم صسط القوائم المالية بإعتبار مراجعة المدّة المقدّرة للإستعمال لبعض المعدات الصناعية وذلك بإحتساب المدّة العمرية الإقتصادية " durée de vie économique " بداية من 01 جانفي 2016 إعتقادا على نسب إستهلاكات مقترحة من قبل الخبير فوري المصمودي الحبير في الميكانيك العام.

تراجعت قيمة استهلاكات بعض المعدات الصناعية لسنة 2016 المحتسبة على اساس المدّة العمرية الإقتصادية الجديدة بـ 300 997 دينار مقارنة بقيمة الاستهلاكات المحتسبة على اساس نسب الإستهلاكات القديمة.

15 - لقد تولّت الشركة تعيين حبيرين بموجب إذن على عريضة ع-5296/16 عدد الصادر بتاريخ 23 جوان 2016 لإعادة تقييم الثوابت. وتولى مجلس إدارتكم صسط القوائم المالية بإعتبار إعادة تقييم جزء من الثوابت المتمثلة في الأراضي التي هي على ملك الشركة. وقد تمّ الاعتماد على القيمة المقترحة من قبل الخبير المنتدب محمّد المسديّ الخبير في الأكرية التجاريّة والشؤون العقاريّة وتحت مسؤوليته وذلك لتدوينها في حسابات الشركة المختمة في 31 ديسمبر 2016. لقد أسفرت عمليّة إعادة التقييم عن إحتياطي حاص متأتي من إعادة التقييم وقدر ذلك 7 811 773 دينار ومليّ325مات تمّ إدراجه بحسابات الشركة تبعا للقانون المحاسبي الجاري به العمل ضمن الأموال الذاتيّة الأخرى.

IV - ملاحظات الشركة الفرع:

16 - طبقا لأحكام الفصل 418 من المجلّة التجاريّة المفتح بالعاون ع-36 عدد لسنة 2016 المؤرخ في 29 أفريل 2016 والمتعلّق بالإجراءات الجماعيّة، تعتبر شركة الخطاف الورق المقوى مؤسسة تمرّ بصعوبات إقتصادية حيث أن الخسائر بلغت في 31 ديسمبر 2016 ما قدره 3 812 910 دينار ومليّ480مات وهي بذلك تفوق ثلث رأس مال الشركة البالغ ما قدره 4 000 000 دينار، ونحن بصدد القيام بالإجراءات ذات صلة.

بلغت قيمة التعهدات الماليّة الإجماليّة للشركة في 31 ديسمبر 2016 ما قدره 6 055 224 دينار .

17 - لقد أظهرت حسابات سنة 2016 أموالا ذاتيّة دون نصف رأس مال الشركة نتيجةً للخسائر السيء الذي يحتمل مجلس الإدارة القيام بالإجراءات القانونيّة اللأزمة طبقا لمقتضيات الفصل 388 من مجلّة الشركات التجاريّة.

18 - قامت شركة "الخطاف الورق المقوى" بالمساهمة في الترفيع في رأس مال الشركة الصناعيّة التّونسية للظرف والكرطون الخطاف على إثر التثام جلستها العامة الحارقة للعادة المعقدة بتاريخ 15 جوان

2013 وذلك بما قدره 150 000 دينار ولم تتّوّل بعد تسوية وصعيتها طبقاً لأحكام الفصل 466 من مجلة الشركات التجاريّة وذلك بالرغم من سعيها في بيعها.

19 - خلافاً للفصل 12 من القانون الأساسي للشركة، تقرّر بمقتضى محضر مجلس إدارة الشركة المنعقد بتاريخ 3 ماي 2015، إنتخاب رئيس مجلس الإدارة والتفويض له بالإمضاء في كلّ ما يخصّ وثائق الشركة ومعاملاتها والتعامل مع البنوك في جميع المجالات، ومصالح البريد والديوانة وكلّ الإدارات والمصالح، إلى تاريخ تعيين المدير العام في 11 فيفري 2016.

20 - تولّى مجلس إدارة الشركة عقد العديد من الإحتتماعات غير أنّ بعض المحاضر لم يتمّ مدي بها إلى غاية تاريخ إعداد تقاريرنا.

21 - تولى مجلس إدارة شركتكم ضبط القوائم الماليّة بإعتبار مراجعة المدّة المقدّرة للإستعمال لبعض المعدات الصناعيّة وذلك بإحتساب المدّة العمريّة الإقتصاديّة " durée de vie économique " بداية من 01 جانفي 2016 إعتقاداً على نسب إستهلاكات مقترحة من قبل الخبير فوزي المصمودي خبير في الميكانيك العام. تراجعت قيمة استهلاكات بعض المعدات الصناعيّة لسنة 2016 المحتسبة على أساس المدّة العمريّة الإقتصاديّة الجديدة بـ 263 999 دينار مقارنة بقيمة الاستهلاكات المحتسبة على أساس نسب الإستهلاكات القديمة.

V - إبداء الرّأي:

22- بالرّجوع إلى ما قمنا به من تدقيقات و عناية و طبقاً لما تملّيه قواعد المهنة ووفقاً للمبادئ المعمول بها، وبإعتبار الملاحظات المضمّنة بالفقرة 11 و 12 و 13 و 14 و 15 و 16 و 17 و 18 و 19 و 20 و 21 حسب رأينا، إنّ القوائم الماليّة قانونيّة وصحيحة وتعكس بصورة وقيّة في كلّ جوانبها المهمّة الحالة الماليّة لمجمّع الخطاف في 31 ديسمبر 2016 وكذلك نتيجته عمليّاته والتّحرّكات الماليّة للسنة المحاسبيّة المختتم بالتاريخ المذكور.

23- إنّ المعلومات الماليّة التي يتضمّنها تقرير تصرّف المجمّع مطابقة للقوائم الماليّة المصاحبة لهذا التّقرير وذلك باعتبار المبادئ المحاسبيّة المتّفق عليها.

VI - وقائع لاحقة للشركة الفرع:

24- إن سناط شركة الحطاف الورق المقوى توقفت منذ شهر أفريل / 2017 الشيء الذي يهدد استمراره الإستغلال.

صفاقس في 24 أكتوبر 2017



شركة الخبرة في المحاسبة

CRG Audit

شراز دريرة